

PROCES - VERBAL

de la séance du Conseil communal de Renens
du jeudi 9 novembre 2006
à la Salle de Spectacles

3^{ème} séance 2006

Séance du jeudi 9 novembre 2006

Présidence de M. Jacques Studer, président

Mesdames et Messieurs les Conseillers, au nom du Conseil ou du Bureau du Conseil je vous souhaite la bienvenue à notre troisième séance de l'année 2006-2007. J'adresse mes salutations à Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Municipaux, à notre huissier ainsi qu'aux représentants de la presse et à toutes les personnes, qui dans la salle ou derrière leur petit écran, nous font l'honneur de suivre nos débats.

Conformément à l'art. 62 du Règlement de notre Conseil, je prie Monsieur le Secrétaire de bien vouloir procéder à l'appel.

67 conseillères et conseillers répondent à l'appel.

Sont excusé(e)s :

Mmes Marcelle Bourquin-Chuard
Bastienne Joerchel Anhorn
Rosana Joliat Herrera
Simone Szenyan-Reymond

MM. Jean-Pierre Glaus
Jérôme Henchoz
Paul Mettraux
Jean-Pierre Rouyet

Sont absent(e)s :

MM. Marc Chambaz
Reza Safaï

Sont excusé(e)s et arrivé(e)s en retard :

Mme Line Rouyet (20h30)
M. Raymond Gauthier (20h25)
M. Michele Scala (20h30)

A la fin de l'appel, M. le Président demande à Mme Eva Gloor de bien vouloir prendre place à la table des scrutatrices, en remplacement de Mme Sartoretti qui est absente.

Le quorum étant largement atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président déclare la troisième séance ouverte. L'ordre du jour a été envoyé dans les délais. Il ouvre la discussion, puis la discussion n'étant pas demandée, elle est close. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 septembre 2006.
2. Démission - Assermentation.

3. Nomination.
Rapport de la Commission chargée de proposer à l'approbation du Conseil la nomination d'une ou d'un secrétaire du Conseil communal de Renens.
M. Jacques Studer, rapporteur.
4. Nominations éventuelles dans les commissions de gestion et des pétitions.
5. Communications de la Présidence.
6. Communications de la Municipalité.
7. Communications éventuelles de la Commission des finances.
8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.
9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.
10. Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de Mme Verena Berseth et M. Laurent Desarzens intitulée : « Antenne de téléphonie mobile à Renens ».
Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.
11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Karine Clerc Ulloa intitulée « Un geste de notre Commune pour une plus grande égalité des chances ».
Mme Simone Marta Pinto, présidente-rapporteuse.
12. Préavis No 7 :
Renouvellement d'un transporteur multifonctions.
M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.
13. Préavis No 8 :
Fixation d'un plafond en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garantie pour la législature 2006-2011.
Dépôt de préavis – Discussion préalable.
14. Propositions individuelles et divers.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 octobre 2006.

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2006. La discussion n'est pas demandée, elle est close. Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Michel Brun, Secrétaire du Conseil communal, pour son excellent travail.

2. Démission - Assermentation.

M. le Président annonce la démission de Mme Catherine Saugy du groupe Arc-en-ciel et donne lecture de sa lettre de démission du Conseil communal :

« Monsieur le Président,

Dès que la nouvelle législature commence à peine, je vous fais part de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat. Vous vous doutez bien que je n'ai pas pris cette décision à la légère. Mais suite au décès de Bernard au printemps dernier, j'ai présumé de ma résistance, et la tâche de Conseillère communale se révèle moralement trop lourde pour moi. Il est donc préférable que je passe le relais à des forces plus jeunes et plus fraîches. Arc-en-ciel est né en 1985 de l'initiative de Bernard Saugy et de quelques autres dont j'étais, désireux de s'investir dans les affaires communales sans pour autant entrer dans le cadre d'un parti. Pendant plus de vingt ans, nous avons constamment cherché à aborder les problèmes par delà les idéologies partisanes et dans le seul souci du bien commun. Bernard et moi avons eu le bonheur de partager de bout en bout cette aventure passionnante tant sur le plan humain que politique, et de bénéficier de la confiance des électeurs à six reprises. Je quitte maintenant ma fonction, fière de ce que l'esprit Arc-en-ciel a pu apporter de constructif et de novateur dans les travaux du Conseil, et reconnaissante pour toutes les amitiés et les contacts enrichissants que j'ai pu y nouer. C'est avec pleine confiance que je transmets le flambeau aux élus Arc-en-ciel. Ils sauront garder comme objectif constant le souci du bien commun, la tolérance et l'esprit d'ouverture. J'ose espérer que tous les membres du Conseil et de la Municipalité auront à cœur d'en faire autant. En souhaitant à chacun de vivre une belle législature et à notre Commune de relever avec dynamisme et sérénité les défis qui l'attendent, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures ».

Signé C. Saugy

M. le Président : Mme Saugy a marqué pendant de nombreuses années la vie de notre Conseil, et tout particulièrement celle de la Commission de naturalisation. J'ai personnellement toujours apprécié le soin et l'humanité que mettait Mme Saugy à rapporter devant notre Conseil en énumérant sans hésitation les noms de toutes ces candidates et candidats à la naturalisation. Noms souvent difficiles à prononcer, et qui énumérés avec tant de naturel, nous paraissaient déjà familiers. Merci Mme Saugy et tous mes vœux pour l'avenir.

M. le Président annonce la démission de M. Michel Brun du poste de Secrétaire du Conseil communal avec effet au 30 novembre 2006.

Michel Brun, Secrétaire du Conseil communal :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Le 27 juin dernier, vous m'avez élu au poste de Secrétaire du conseil communal pour la législature 2006-2011 et vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée. Ma candidature avait pour seul objectif de débloquer momentanément une situation qui risquait de s'enliser. J'avais pris l'engagement de rester à disposition jusqu'à ce que le Bureau du Conseil puisse, dans un climat empreint de sérénité, rechercher un candidat pour me remplacer, ce qui a été fait.

Par conséquent, je vous présente ma démission avec effet au 30 novembre 2006. Je saisis cette occasion pour vous remercier chaleureusement de la qualité de la collaboration que vous avez instaurée et adresser également mes profonds remerciements aux membres du Bureau, ainsi

qu'à Monsieur Jean-Daniel Leyvraz, Secrétaire municipal, pour son appui tout au long de mon mandat. Je tiens également à louer la qualité exceptionnelle de la collaboration offerte par Madame Chapuis, Madame Grand, Madame Lafond et Madame Volery. Je tenais ici à relever leurs très grandes compétences professionnelles, leur efficacité et leur disponibilité qui ont constitué une aide précieuse dans l'accomplissement de mes tâches. Je garderai un excellent souvenir de ce passage.

En vous réitérant mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes sincères et chaleureuses salutations ».

Signé M. Brun

M. le Président : Je le félicite pour l'excellent travail effectué depuis le 1^{er} juillet. Je le félicite pour l'engagement qu'il a montré durant ces quelques mois et la facilité avec laquelle il s'est initié aux nombreuses tâches du Secrétaire du Conseil. Merci de nous avoir aidés à passer cette période de turbulence, et bonne continuation au sein de notre Conseil.

M. le Président annonce l'assermentation de M. Bastien Reymond du groupe Arc-en-ciel en remplacement de Mme Catherine Saugy donne lecture de la formule du serment et prie M. Reymond de lever la main droite à l'appel de son nom et de s'engager en répondant par « *je le promets* ».

Après la lecture du serment, M. le Président félicite le nouveau conseiller communal et le prie de prendre place au sein de l'Assemblée.

3. Nomination.

Rapport de la Commission chargée de proposer à l'approbation du Conseil la nomination d'une ou d'un secrétaire du Conseil communal de Renens.

M. Jacques Studer, rapporteur.

M. le Président : La commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le lundi 2 octobre 2006, et était composée de : Mesdames Yvonne Zürcher, Arielle Bonzon, Messieurs Jacques Berthoud, Ali Hemma Devries, Olivier Barraud, Eugène Roscigno, Thierry Brandt,

Absent : M Walter Siegrist.

Monsieur Jacques Studer, Président du Conseil préside la séance.

Observation : M Thierry Brandt se retire peu avant 19h00 pris par d'autres occupations.

Etude des dossiers.

Après l'adoption par le Conseil communal de Renens du préavis N° 83 « Jetons de présence et indemnité des membres du Conseil communal et de son bureau pour la législature 2006-2011 » et dans le but de poursuivre le processus de désignation et de nomination d'une ou d'un secrétaire du Conseil communal de Renens, une commission est constituée. Elle se compose des mêmes commissaires que celles et ceux qui ont siégé pour étudier le préavis N° 83 2005-2006 à l'exception de M Brandt qui remplace M Desarzens.

Après une courte discussion permettant à la commission de s'organiser, les commissaires prennent connaissance des sept dossiers déposés. Ils procèdent à une lecture attentive de chacun d'eux, afin de sélectionner les trois meilleures candidatures. Ils décident, sur la base de la qualité des dossiers présentés, qu'il n'est pas nécessaire de faire un nouvel appel d'offre dans le but d'obtenir un meilleur choix.

A l'issue de l'étude et de l'analyse des dossiers, les commissaires décident d'auditionner les trois personnes dont la candidature répond aux critères de la commission. La séance d'entretiens est fixée au jeudi 19 octobre 2006 à 18h00 à la salle de la Municipalité à la Rue de Lausanne 33.

Elle est levée à 21h30.

Audition des candidats Séance du 19 octobre 2006.

Avec l'approbation de tous les commissaires, une sous-commission composée de MM. Jacques Berthoud, Ali Hemma Devries et Jacques Studer est chargée d'auditionner les trois candidats retenus.

Une heure est consacrée à chaque candidat à raison de 50 à 60% pour l'entretien et du solde pour les délibérations de la commission. Les commissaires se sont fixés pour but de proposer au Conseil communal une seule candidature, candidature qui sera soumise au vote du Conseil selon l'article 11 du règlement du Conseil communal de Renens.

A l'issue de la séance, et à l'unanimité, les trois commissaires décident de proposer au nom de la commission du Conseil communal, la nomination de Madame Suzanne Sisto-Zoller au poste de secrétaire du Conseil communal de Renens.

De formation universitaire, Conseillère communale pendant plusieurs législatures, au cours desquelles elle a été membre de la commission de gestion, puis de la commission des finances, elle a également fonctionné régulièrement aux bureaux électoraux et pour les dépouillements.

De par son travail de responsable à l'AVIVO, emploi qu'elle exerce à 45%, elle a souvent l'occasion de rédiger et d'organiser, tout en devant tenir des délais impératifs. Ayant une bonne maîtrise des ordinateurs, aussi bien Macintosh que Windows, elle nous paraît manifestement avoir les capacités nécessaires à assumer la fonction de secrétaire du Conseil communal de Renens.

La candidate qui vous est proposée, s'est engagée à s'investir afin de se mettre très rapidement au courant d'une tâche, certes pas facile, mais qui l'intéresse au plus haut point. Elle donne tous les gages de sérieux, de discrétion et de volonté pour l'accomplissement de sa mission.

Pour toutes ces raisons, la Commission chargée de proposer au Conseil communal de Renens la nomination d'une ou d'un secrétaire, vous propose de soutenir la candidature de Madame Suzanne Sisto-Zoller.

Les communications de la Présidence étant terminées, la discussion est ouverte.

A l'issue du vote par bulletins secrets, Mme Suzanne Sisto-Zoller est élue à la majorité absolue en obtenant 45 suffrages.

4. Nominations éventuelles dans les commissions de gestion et des pétitions.

M. le Président rappelle l'art 41 al. 2 du Règlement du Conseil communal : « Lorsqu'un siège devient vacant, il reste acquis au groupe politique auquel il avait été attribué ». En remplacement de Mme Catherine Saugy, démissionnaire et membre des deux commissions, Mme Christine Sartoretti-Girardin est nommée à la Commission de gestion et Mme Yvonne Zürcher à la Commission des pétitions.

5. Communications de la Présidence.

M. le Président informe de sa participation à la revue bisannuelle du bataillon des sapeurs-pompier.

M. le Président annonce le dépôt des interpellations, des postulats et des motions suivantes :

Une interpellation de M. Laurent Desarzens concernant la gratuité des transports publics sur la ligne du 7 à Renens.

M. Ali Hemma Devries en tant que Conseiller communal-relais viendra développer une pétition munie de 826 signatures, remise à 19h30 par une délégation, concernant le réaménagement de la Place du marché.

Une interpellation de Mme Anne Holenweg intitulée : « Une maison des cultures, du concept à la réalité ».

Mme Divorne, en tant que Conseillère communale-relais, se fera la porte-parole des habitants de son quartier en communiquant le contenu des deux lettres qu'elle a reçues.

Un vœu de M. Madi Keita concernant le délégué jeunesse.

Une prise de position de Mme Anne Giroud concernant le projet cœur de ville.

Une motion de Mme Nathalie Kocher pour la création d'un espace d'hébergement et d'une équipe mobile d'aide.

Un texte de Mme Zürcher intitulé « J'ai un souci » et un postulat pour la gratuité des transports publics en faveur des élèves.

Un postulat de Mme Kocher pour un ramassage organisé du PET et autres matières

Une question de M. Cédric Depoisier concernant le projet de restructuration Ymago à la Poste.

6. Communications de la Municipalité.

Mme M. Huguenin, syndique, annonce deux communications qui seront transmises par M. Jean-François Clément et Mme Myriam Romano.

M. J.-F. Clément, Conseiller municipal : Vous avez trouvé ce soir une information relative à l'éventuelle introduction d'une taxe communale sur l'électricité, l'indemnité liée à l'usage du sol. Le document vous informe du contexte et de l'avancement de cette réflexion. En effet, dans la convention signée en juin 2006 avec le SIE, lors de la vente du réseau, convention approuvée par ce même Conseil communal, nous déclarions renoncer à toute nouvelle taxe dans l'immédiat, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2011. Dès lors la position de compromis adoptée par les quatre communes concernées par ce thème, sur proposition de la Commune de Renens, était d'introduire cette taxe en 2007 tout en renonçant à la percevoir, mais en laissant possible une perception en 2008. On imaginait de vous informer de cela prochainement, lorsque le Canton, dans une lettre datée du 25 octobre 2006, nous apprend que la décision de prélever une taxe est de la compétence du législatif et qu'un préavis devrait être déposé avant la fin de

l'année 2006. Compte tenu de la complexité de ce thème, des enjeux et de l'avancement des travaux, nous tenions à vous donner une information écrite, celle qui figure sur vos tables. Et surtout, comme cela est inscrit dans le document que vous avez reçu, un préavis sera donc déposé, mais idéalement et de concert avec les trois autres communes à une date encore à déterminer. Compte tenu de la demande du Canton, nous avons été incités à vous informer plus vite des démarches que nous entreprenons actuellement en matière de taxe et d'indemnité liées à l'utilisation du sol. Merci de votre attention.

M. Mme Romano, Conseillère municipale : J'ai trois informations à vous communiquer qui concernent des manifestations organisées par Culture, jeunesse et sports, la soirée Klung-Fu a été annulée à la suite d'un accident d'un des deux artistes et reportée le 22 février 2007. Le spectacle de Philippe Cohen intitulé le Cid improvisé aura lieu le 1^{er} décembre à 20h30, cette pièce sera également proposée aux élèves le matin, à la même date. Vous avez reçu une invitation pour la remise des mérites sportifs, culturels et de l'intégration qui aura lieu dans cette même salle.

Mme F. Widmer (RCDR) : Il doit y avoir un petit problème car nous sommes plusieurs dans le parti à ne pas avoir reçu cette invitation.

M. Mme Romano, Conseillère municipale : Effectivement, il n'y avait pas d'enveloppe-réponse pour la simple et bonne raison que l'année passée, on a envoyé environ 300 à 350 courriers avec une enveloppe-réponse et on en a reçu 15 en retour. Donc cela fait un certain nombre d'enveloppes qui finissent au papier. Cette année, il y a 400 à 450 invitations qui ont été envoyées, vous imaginez le nombre d'enveloppes. C'est clair que nous avons estimé que pour 85 centimes, les personnes, qui avaient vraiment envie de venir, pouvaient faire cet effort.

M. le Président souhaite que le nécessaire soit fait pour que des invitations soient envoyées à ceux qui n'en ont pas reçues.

M. J.-J. Ambresin (Soc.) : En page 4 des communications écrites de la Municipalité, cette dernière nous apprend qu'elle a rencontré le 17 juillet le Comité de défense du parc des Paudex en relation le projet de construction d'immeubles locatifs en Belle Vue. Ce projet ayant suscité pas mal de discussions, la Municipalité nous en dit trop ou pas assez : ou bien elle est en pleine négociation, et c'est peut-être pas le moment d'en parler sur la place publique, à ce moment elle ne nous disait rien, ou bien alors elle est arrivée à un accord ou à un résultat quelconque, et il eût été sympathique de nous en toucher deux mots, si la Municipalité pouvait compléter ce serait bien aimable.

Mme T. Maystre, Conseillère municipale : En guise de réponse, un petit historique. Vous vous souvenez peut-être qu'en juin, le Conseil communal décidé de ne pas voter ce préavis et de le transmettre à la nouvelle équipe. La nouvelle Municipalité a eu pour tâche d'approprier ce projet et pour ce faire elle a rencontré tant le Comité de défense du parc des Paudex que le promoteur SwissPromotion. C'était dans l'optique d'apprendre à connaître les différents acteurs, mais pas d'avoir une négociation particulièrement serrée avec eux. Le résultat de ces rencontres et du travail qui a été fait l'été a été consigné dans le rapport qui vous avait été remis en septembre, et qui a conduit au vote du préavis lors de la séance de septembre. Il n'y rien de plus.

M. G.-L Ferrini (Soc.) : Lors du dernier Conseil, j'avais déposé une interpellation concernant les logements pour étudiants. Comme il n'avait pas été répondu à l'interpellation lors du dernier Conseil, le Règlement du Conseil prévoit que c'est lors de cette séance que la réponse doit être fournie par la Municipalité. Or je n'ai pas reçu de réponse et visiblement il n'y en aura pas. Donc j'attends toujours avec impatience la réponse à cette interpellation.

M. J. Depallens, Conseiller municipal : Les délais sont très courts. On prépare une réponse documentée pour la séance du 7 décembre. C'est actuellement impossible en l'état des forces actuelles de faire un tour des gérances, d'examiner les possibilités de logements à Renens. La réponse sera donc fournie dans un mois.

7. Communications éventuelles de la Commission des finances

M. V. Keller signale que la Commission des finances est prête à traiter le préavis no 8

8. Communications éventuelles de la Commission des affaires régionales et intercommunales.

Il n'y a pas de communications.

9. Rapport(s) éventuel(s) des membres des conseils intercommunaux – art. 40, lettre f) du nouveau Règlement du Conseil communal.

Il n'y a pas de communications.

10. Rapport de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition de Mme Verena Berseth et M. Laurent Desarzens intitulée : « Antenne de téléphonie mobile à Renens ». Mme Simone Szenyan-Reymond, présidente-rapporteuse.

Mme Eva Gloor (Soc.) : La Commission permanente des pétitions s'est réunie le lundi 9 octobre 2006 à 20 heures afin de débattre de la pétition citée ci-dessus. C'est dans la salle des commissions du Conseil communal que nous nous sommes réunis.

Etaient présents les commissaires suivants : Mesdames Danielle Ayer, Eva Gloor, Line Rouyet, Messieurs Thierry Brandt, Laurent Desarzens, Pascal Golay, Madame Catherine Saugy et Monsieur Jean-Daniel Roulier excusés. Et moi-même présidente-rapporteuse. Monsieur Hofstetter urbaniste communal était présent.

Cette pétition ou plutôt ces pétitions émanent de deux groupes bien distincts :

1. Opposition à la pose d'une antenne mobile sur l'immeuble de la rue des Alpes 12.
2. Opposition à la pose d'une antenne à la route de Crissier 8 à 10 par Sunrise.

Très vite le débat s'est engagé sur les antennes en général et nous avons pu avoir des explications du principal pétitionnaire : Monsieur Laurent Desarzens, et de Monsieur Hofstetter, urbaniste communal.

Exemples :

La mesure préventive la mieux adaptée aux stations de base est de garantir une distance suffisante entre la station de base et les zones où séjournent des personnes pendant longtemps (Office fédéral de la santé publique, Le rayonnement 311.323F)

Des alternatives existent pour atteindre directement l'abonné, tels les réseaux câblés (CATV) comme Cablecom à Renens, les réseaux locaux sans fils (wireless local loop) ou le réseau électrique (power line communication).

Controverses vives sur la dangerosité, effets sur la santé, études médicales contradictoires, etc.

Une nouvelle loi entrera en vigueur l'année prochaine afin d'être en conformité avec la loi européenne. Les opérateurs essayent de placer le plus possible d'antennes. Il faudra accueillir de nouveaux opérateurs dans le système, voire libéraliser le marché : « le dernier kilomètre appartient toujours à Swisscom », mais pour encore combien de temps.

Lors de la récolte des signatures, les pétitionnaires ont perçu un réel souci dans la population et c'est pourquoi cette pétition est utile et importante car elle ouvre le dialogue.

A ce moment-là Monsieur Desarzens reprend sa place parmi les commissaires et nous faisons les propositions suivantes :

- *Eloigner le plus possible les antennes des lieux de vie.*
- *Coordonner le maillage le plus intelligemment possible.*
- *Discuter avec les Communes voisines.*
- *Recenser les sites où les antennes feront le moins de nuisances.*

Force est de constater que la Commune a relativement peu de moyens légaux pour s'opposer à l'implantation des antennes, mais la Municipalité est un partenaire indispensable dans les négociations.

Un commissaire suggère de mettre sur pied un débat public entre les différentes parties : tout opérateur confondu, autorités, population afin d'informer le mieux possible et le plus de monde possible.

Et si nous devons quand même accepter des antennes, placer celles-ci sur des bâtiments communaux puisque cela rapporte quelque argent que celui-ci aille dans les caisses de la Commune.

Lors du vote, tous les commissaires ont accepté de transmettre ces deux pétitions à la Municipalité pour étude et rapport. Sauf une abstention.

Tous les commissaires présents ont signé.

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport et donne la parole à M. Laurent Desarzens.

M. L. Desarzens (Les Verts) : Permettez-moi d'intervenir à cet instant de la lecture du rapport de commission, non pas contester, j'ai participé à cette commission et je partage entièrement la rédaction de ce texte, mais pour apporter deux remarques. Premièrement, on entend souvent dire que l'on ne peut pas faire grand-chose, d'ailleurs cela a été rapporté dans le texte, je crois que c'est bien que cela soit indiqué dans le rapport. On ne peut pas faire grand-chose. Il est fort probable que les personnes qui parlent ainsi n'ont pas une connaissance tout à fait complète du dossier. Ils se trouvent que d'autres personnes par la suite véhiculent ce point de vue avec encore moins d'informations à leur disposition. Alors je crois qu'il faut éviter absolument les lieux communs. Je rappelle pour mémoire cet extrait du règlement d'application de la future loi

fédérale sur les télécommunications : « les cantons et les communes continueront d'être essentiellement concernées par les procédures liées à l'utilisation du domaine public et à l'octroi de permis de construire pour la mise en place d'installations de télécommunications ». Alors je crois que l'octroi du permis de construire n'est pas une mince affaire. Prenons quelques exemples : dans certaines régions, on impose un contrat de location de 10 ans entre l'opérateur de téléphonie et le propriétaire de l'immeuble, contrat renouvelable avec l'accord des autorités. Pourquoi n'appliquerions-nous pas cette formule aussi ici à la commune ? C'est une mesure qui peut très bien être décidée par notre législatif ou dans un règlement. Il faut dire que l'installation d'une antenne de téléphonie concerne souvent deux privés : l'opérateur, société privée, et le propriétaire ou le loueur de la toiture. La collectivité publique ne peut pas se contenter uniquement de regarder. On a déjà parlé ici de recherches de solutions communes, notamment avec les voisins, et de toutes les possibilités qui existent de faire respecter l'obligation de desserte, et je pense qu'on y reviendra. Maintenant en ce qui concerne les possibilités d'accueillir ces antennes sur les bâtiments communaux, le rapport le mentionne, c'est juste et c'est ce qui est ressorti du débat de la commission. Mais il faudrait parler aussi ici des sites publics, il n'y a pas que les toitures, on peut penser par exemple aux pylônes électriques, aux poteaux d'éclairage des terrains de sports, et à ce sujet, j'ai compté que sur la patinoire de Malley, il existe encore six grands piliers qui soutiennent cette toiture et qui sont encore libres. On peut très bien chercher une solution pour mettre des antennes dans ce lieu. Il faut rappeler que les personnes qui se trouvent au-dessous de l'antenne ne sont pas concernées par les effets électromagnétiques dégagés par ces antennes. Sous gare, il existe de nombreux entrepôts d'entreprises éloignés de toute habitation. On peut très bien faire en sorte de mettre ces entreprises privées en relation avec les opérateurs en vue de conclure un contrat dans le sens du bien public. Pour prendre le dernier exemple, en Lavaux, ce sont surtout l'Etat de Vaud et les CFF qui fournissent des emplacements aux opérateurs : l'Etat de Vaud le long de l'autoroute et les CFF sur les pylônes des caténaires. Alors à Renens, nous avons aussi une grande surface appartenant aux CFF. Il serait possible d'installer des antennes sur ces pylônes qui soutiennent les caténaires de lignes électriques. Je souhaite que ces quelques propositions soient également retenues par la Municipalité, elles figureront au procès-verbal, elles représentent aussi le point de vue de mes deux partenaires que sont Verena Berseth et Anne Holenweg. Et puis, évitons de véhiculer ces paroles un peu défaitistes : « nous avons peu de moyens ».

M. R. Divorne (RCDR) : Sans rentrer dans le détail technique des antennes des téléphones mobiles, je voudrais simplement faire remarquer que du point de vue juridique en Suisse, on peut faire un recours au niveau d'une commune contre la pose d'une antenne mais on ne peut pas l'interdire, la seule chose que l'on peut faire, c'est de la retarder. Je voudrais aussi poser la question suivante : parmi les pétitionnaires, combien ont-ils des portables ? Autre question, si on a vraiment peur dans notre Commune des ondes que les antennes peuvent disperser, pourquoi ne pas interdire par exemple à nos chérubins d'avoir des portables à l'école ? Ceci limiterait le nombre d'antennes.

M. L. Desarzens (Les Verts) : On l'a dit déjà plusieurs fois ici, nous ne sommes pas opposés à l'implantation des antennes de téléphonie mobile. Effectivement, la plupart des signataires de la pétition ont certainement un téléphone mobile. Moi, j'en ai un. Vous avez dit que l'on ne pouvait pas interdire une antenne : Effectivement, on ne peut pas l'interdire, par contre on peut la déplacer. On peut négocier avec l'opérateur et trouver dans le rayon un autre emplacement ou plusieurs emplacements ou on peut aussi demander aux opérateurs de se mettre ensemble. Je donne exemple : dans le canton de Zürich, lorsqu'un opérateur s'installe le long de l'autoroute, le Canton contacte les autres opérateurs, leur demande s'ils veulent se mettre sur la même antenne et si ceux-ci refusent, ils ont l'interdiction de s'installer dans un rayon de deux kilomètres et demi. Ça c'est des solutions. Je ne crois pas qu'il faille penser que l'on veut combattre ces antennes, on veut juste combattre le principe qui fait que les opérateurs ont tous les droits. Ce n'est pas vrai, il y a des solutions, on en a déjà annoncé passablement. Il y a toutes

sortes de formules. Et peut-être la première formule, ce que l'on pourrait demander aux utilisateurs de portable, lorsque vous enclenchez votre portable, ce dernier va se mettre en contact avec l'antenne la plus proche. Et toutes les 15 ou 30 minutes, un relais va se faire entre votre téléphone et cette antenne. Vous allez activer l'antenne uniquement pour que celle-ci puisse savoir où vous vous trouvez. Une des solutions, on pourrait faire un appel au public, quand vous n'avez pas besoin de rester en ligne, c'est de couper votre portable et non de le mettre sur silence, sinon il continue à se mettre en liaison avec cette antenne. Et le problème des antennes, c'est qu'elles se trouvent suractivées par un très grand nombre de téléphones qui se trouvent dans le secteur, et c'est pour cette raison qu'on commence à les démultiplier.

Mme Y. Zürcher (AeC) : Je voulais juste répondre à l'interpellation précédente. Au secondaire, le règlement prévoit l'interdiction des portables sur le site de l'Ecole. Ils doivent être éteints. Ils sont pris pendant une semaine si nous découvrons qu'ils ont été allumés. Nous faisons déjà notre part pas seulement pour les antennes, mais aussi pour tous les problèmes qu'apportaient ces portables à l'école.

Mme T. Maystre, Conseillère municipale : la Municipalité prend réception de cette pétition et remercie de toutes ces informations complémentaires. Nous allons travailler toutes les propositions que le rapport et la pétition contiennent. Nous avons déjà prévu de mettre sur pied une séance d'information qui devrait avoir lieu en principe à mi-janvier. Vous trouverez une invitation lors du prochain Conseil à ce sujet.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close. **M. le Président** soumet au vote le renvoi des pétitions et du rapport à la Municipalité. A une grande majorité, 7 avis contraires et une abstention, ils sont renvoyés à la Municipalité pour étude et rapport.

11. Rapport de la Commission chargée d'étudier la motion de Mme la Conseillère communale Madame Karine Clerc Ulloa intitulée « Un geste de notre Commune pour une plus grande égalité des chances ».

Mme Simone Marta Pinto, présidente-rapporteuse.

Mme M. Pinto (F.r.) : La commission d'étude chargée d'étudier la Motion Clerc Ulloa s'est réunie le mardi 24 octobre 2006 à 20h00, à la salle des commissions de la Salle de Spectacles. Elle était composée de Mmes et MM. : Anne Giroud, Élodie Golaz, André von Gunten, Line Rouyet, Michele Scala, Karine Clerc Ulloa et Marta Pinto, présidente rapporteure.

Mme Armande Reymond était excusée.

La séance a commencé par une **présentation de la motion par son auteure**, Karine Clerc Ulloa. Celle-ci a été rédigée en période électorale (janvier 2006) et proposait une mesure pour encourager les femmes à la participation politique. A savoir, «qu'en guise d'encouragement à la participation au Conseil communal, les frais de garde relatifs aux heures de séance, ainsi qu'aux heures de préparation de ces séances et aux séances de commissions, soient pris en charge par la Commune de Renens».

Cette disposition favoriserait une plus grande égalité pour les femmes qui doivent recourir à un ou une «baby-sitter» pour pouvoir siéger au Conseil Communal.

La motionnaire insiste sur la portée symbolique d'une telle mesure, laquelle n'apportera pas de solution à tous les obstacles à la participation politique des citoyennes. Par ce geste, la commune

évite que des personnes motivées ne doivent renoncer pour des raisons financières, et montre une volonté de favoriser la participation de toutes et tous. La commune de Renens a ainsi l'opportunité de signifier aux citoyennes de sa ville qu'elles peuvent, indépendamment de leur situation familiale et de leurs obligations, participer à sa vie politique.

Présentation de dispositions proches prises dans les villes d'Yverdon et de Nyon

Deux communes ont pris des initiatives similaires. Celles-ci sont présentées lors de la séance. En ce qui concerne la ville d'Yverdon, la motion du Conseiller M. Roger Randin propose de prendre en charge les frais de garde des jeunes enfants pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil communal. Pour la ville de Nyon, la motion déposée par Mme la Conseillère Fabienne Freymond Cantone, propose que les frais de garde des jeunes enfants soient pris en charge pendant les activités liées à un engagement au sein du Conseil communal et ce pour faciliter la participation des jeunes parents à la vie politique. Elles diffèrent donc quelque peu de la motion Clerc Ulloa puisqu'elles ne visent pas uniquement les femmes. La motionnaire propose éventuellement d'élargir la motion aux deux parents, suivant les exemples de ces deux communes. Cette proposition continuant de garder son incidence positive sur les femmes.

Procédure

Avant de procéder à un tour de table pour que chacun puisse s'exprimer sur la motion, une commissaire rappelle que la motion Clerc Ulloa a déjà été votée au Conseil communal du 26 janvier 2006 par 35 voix «pour», 23 avis «contraires» et 6 abstentions, et transmise à la Municipalité pour étude et rapport. La Municipalité en a pris acte et, d'entente avec le Bureau du Conseil, lui a retransmis l'objet comme étant de sa compétence. C'est dans le cadre de la commission chargée de l'étude de préavis sur les jetons de présence que cette motion aurait dû être traitée. A cette occasion, et constatant que le sujet méritait un débat spécifique, celle-ci a été renvoyée à une commission. Au niveau formel, la commission s'est interrogée sur la procédure. Dans le cas où le Conseil communal estimerait qu'un préavis de la Municipalité est nécessaire, les commissaires ci-mentionnés demandent d'être à nouveau sollicités pour son étude.

Lors du tour de table divers points ont attiré l'attention des commissaires

Les Conseillères et Conseillers communaux sont dans l'ensemble favorables à cette motion, certains se disent «complètement convaincus» tant symboliquement que matériellement, d'autres le sont moins. D'un avis quasi unanime, la motion Clerc Ulloa mériterait des aménagements.

La *notion de femme* ouvre ainsi des discussions, certains y sont favorables et d'autres émettent des réserves. La référence exclusive aux «femmes» gêne un commissaire, qui selon lui va dans un sens trop «féministe». Pour deux commissaires, le défraiement d'un ou d'une «baby-sitter» n'est pas un moteur suffisant pour encourager la participation politique des femmes. Il est demandé que la mise en application ne soit pas faite selon la théorie du «grand arrosoir» et qu'il y ait des conditions pour bénéficier d'un défraiement.

De l'avis d'autres commissaires et, sur suggestion de la motionnaire, il est proposé que *la motion soit étendue aux deux parents*. Une discussion est ouverte pour déterminer qui pourrait avoir droit à une prise en charge des frais. Pour certains commissaires en élargissant aux deux parents, il ne s'agira plus de mesures envers les femmes, ce qui était précisé au départ dans la motion. Pour un commissaire, le fait que les Conseillers puissent également bénéficier de cette mesure est important, car il élargit ainsi la notion d'égalité en tenant compte d'autres facteurs (activité professionnelle du conjoint, autres activités de type bénévolat ou associative) évitant à un couple d'avoir à négocier sur cette participation. Ce n'est que dans une égalité de traitement que réside l'égalité. La motion en attribuant une aide financière tant aux femmes qu'aux hommes va également dans le sens d'encourager le partage des tâches. Un premier vote indique un avis

favorable de la commission à un élargissement de la motion tant aux Conseillères communales qu'aux Conseillers communaux.

Une remarque concernant la *disponibilité du conjoint* pendant les séances des Conseillères et Conseillers a également été formulée. Des commissaires craignent un abus de l'utilisation du défraiement dans le sens où la/le conjoint se servirait de cette indemnisation pour vaquer à des occupations moindres. L'avis majoritaire de la commission est de ne pas statuer sur les occupations du conjoint. De plus, aménager la venue d'un «baby-sitter» demande des efforts organisationnels conséquents, ce qui devrait en soi éviter des abus à outrance. La commission estime à cinq voix «pour», une voix «contre» et une «abstention» qu'elle n'a pas à décider quand l'absence du conjoint mérite ou pas d'être défrayée. Il est du ressort de chacun(e) de ne pas utiliser de manière inappropriée cette indemnisation.

Un autre aspect abordé concerne les *séances qui feraient l'objet d'un remboursement* des frais de garde. La motion Clerc Ulloa proposait que la commune de Renens prenne en charge les heures de séances du Conseil communal, les séances de préparation de ces séances et les séances de commission. La majorité de la commission d'étude estime que si les séances de Conseil et de commissions doivent être prises en charge par le Conseil communal, cela ne doit pas être le cas pour les séances de préparation. Des commissaires relèvent qu'il s'agit là de séances internes et qu'il est du ressort des partis d'avoir également cette discussion à l'interne.

Estimation du coût

La commission a renoncé à faire une estimation précise pour connaître le coût potentiel d'un soutien financier à la garde d'enfants. Une telle démarche serait biaisée, étant donné que les Conseillères et Conseillers communaux n'auront certainement pas toutes et tous recours à un(e) «baby-sitter» et que le montant en question peut être variable en fonction du temps investi dans les commissions. Pour être pertinente, une telle estimation devrait être faite selon des données précises (nombre de Conseillers et Conseillères ayant des enfants en bas âge).

Modalités proposées par la Commission. Remboursement des frais de garde :

Suite à l'acceptation de la Motion Clerc Ulloa, les commissaires proposent que la mesure concerne :

« La prise en charge des frais de garde des enfants de moins de douze ans révolus, lorsqu'il s'agit d'une famille monoparentale, lorsque les deux parents siègent au Conseil communal, ou encore lorsque l'autre parent n'est pas disponible pour assurer cette garde, par heure de séance majorée d'une unité pour les séances du Conseil communal, des Commissions ou de Bureau électoral. »

La commission propose de :

- **Rembourser les frais de garde uniquement sur présentation d'une quittance**
- **Ne pas rémunérer les personnes se trouvant dans un ménage commun (lorsque par exemple, c'est le grand frère ou la grand-mère qui garde l'enfant pendant les séances)**
- **Tenir compte d'un tarif commun. Il est proposé celui de la Croix-Rouge (tarif 2006 = 9 frs de l'heure)**
- **Fixer une limite d'âge pour bénéficier de cette prestation, soit 12 ans.**

Les Conseillères et Conseillers communaux concernés devront s'annoncer en début d'année au Bureau du Conseil Communal. Les commissaires demandent également que les Conseillères et Conseillers communaux puissent bénéficier d'un remboursement rapide, soit 1x/mois et non pas attendre le versement des jetons de présence.

La motion ainsi modifiée et ses propositions de modalités sont soumises à un vote final, 5 voix «pour», une voix «contre», une «abstention».

M. le Président ouvre la discussion sur ce rapport et donne la parole à M. Walter Siegrist.

M. W. Siegrist (RCDR) : J'ai un petit problème avec cette motion, dans le sens où l'on parle d'une motion, et puis après on adopte des conclusions d'un préavis qui modifie le Règlement du Conseil communal, conclusions qui ne contiennent pas tous les éléments qui ont conduit la commission à prendre cette décision, notamment le tarif, la limitation de l'âge. Le groupe RCDR propose conformément à l'article 84 que ce préavis soit retourné pour être mis à l'ordre du jour comme étant une modification du règlement de notre Conseil, et non plus une motion.

M. O. Barraud (Soc.) : Tout d'abord un petit mot pour dire que le groupe socialiste soutient la motion, en tout sur le fond pleinement. Il a été déjà cité dans le rapport que dans d'autres villes une motion similaire avait été déposée deux fois par le Parti socialiste, également dans d'autres villages, il est donc totalement logique que nous soutenions pleinement cette motion. En revanche, on partage un petit peu aussi l'appréciation de la situation par rapport à la forme et aux différentes conclusions. Ce n'est pas tout à fait clair. Je pense que la commission a fait un très bon travail avec des propositions qui ont été discutées dans le groupe, qui nous paraissent tout à fait correctes. Ce sont des propositions sur lesquelles le Conseil communal doit statuer. Il n'y a pas un énorme travail à faire au sein de la commission pour reformuler les conclusions qui contiennent l'ensemble des éléments, notamment comme l'entrée en vigueur des mesures. Ce sont des choses procédurières, mais on est obligé d'avoir quelque chose qui correspond aux us et coutumes et à la manière dont on traite cela au sein de notre Conseil.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) : C'est un peu embarrassant ces problèmes de formes où on ne sait pas très bien comment faire. Quand on en avait discuté au Bureau, il y avait, me semble-t-il, plutôt une gêne qui avait été exprimée. C'était la gêne d'avoir un truc top général, de ne pas avoir une conclusion bien précise. On m'avait demandé après cela de recontacter la personne qui avait fait le rapport pour mettre une conclusion qui puisse être une conclusion facile à voter. Alors l'option que j'avais imaginée de proposer au rapporteur, c'était de mettre quelque chose de suffisamment court pour être un article, et puis les considérations qui avaient été faites par la commission, c'était quelque chose dont pouvait s'inspirer le Bureau. C'est l'option qui m'avait semblé raisonnable au point de vue formel.

Mme K. Clerc Ulloa (F.r.) : J'aurais peut-être dû déposer non pas une motion mais une proposition de modification du règlement. Faut-il absolument nommer une nouvelle commission, et repartir à zéro alors que sur le fond nous sommes d'accord ? N'est-il pas possible de transmettre ceci au Bureau pour lui permettre lui aussi de faire son travail pour la forme ? Il me semble que cela éviterait une séance de plus, alors que le fond a été discuté, largement discuté. Je pose cette question et je ne sais pas si vous devez la soumettre au vote.

M. E. Roscigno (Soc.) : Comme l'a relevé M. Siegrist, c'est juste l'article doit être une modification du Règlement. La commission doit simplement nous proposer deux choses : la modification de l'article 15, paragraphe 14 de notre Règlement en y ajoutant une petite phrase, plus une modification du préavis que le Conseil a voté concernant les jetons de présence et indemnités, où doit y figurer un complément de préavis, en indiquant les montants et les formalités. Ce sont ces deux points qui manquent de manière à pouvoir accepter les deux choses. Je pense que la commission n'en a que pour une demi-heure ou une heure à siéger pour rédiger ces modifications.

M. J.-M. Dupuis (RCDR) : Je vais exactement dans le sens de M. Roscigno, ainsi que de MM. Barraud et Siegrist, au lieu de mettre une couche et d'aller devant le Bureau, la Commission se

revoit une demi-heure et présente, des conclusions qui sont des modifications du règlement, et puis on se prononcera la prochaine fois

La discussion n'étant pas demandée, elle est close. **M. le Président** propose le renvoi de ce rapport à la commission pour qu'elle propose la modification du Règlement du Conseil et un addendum au préavis no 83 sur les jetons de présence et indemnités pour aller dans les sens des interventions de ce soir.

Au vote, à une large majorité, quelques oppositions et plusieurs abstentions, le rapport est renvoyé à la commission.

12. Préavis No 7 :

Renouvellement d'un transporteur multifonctions.

M. Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur.

M. Jean-Pierre Leyvraz (F.r.): La Commission chargée d'étudier le préavis No 7 - **Renouvellement d'un transporteur multifonctions** - s'est réunie le 17 octobre dernier au CTC. Elle était composée de Mmes Brigitte Rohr et Catherine Wicht et de MM. Matthias Abderhalden, Christophe Kocher, Pascal Montemari et Jean-Pierre Leyvraz, président-rapporteur. MM. Jean-Marc Reymond et Jean-Pierre Rouyet étaient absents. Nous avons été reçus par MM. Michel Perreten, Municipal, et Alain Peneveyre, Chef de secteur de la Direction Environnement & Maintenance. Nous tenons à les remercier de leurs réponses claires et complètes.

Le remplacement du véhicule actuel s'impose, vu son âge avancé, les réparations toujours plus fréquentes et les émotions suscitées par des problèmes de freins et de portières, sans parler de la convocation imminente à la Blécherette.

Le cahier des charges du nouveau véhicule a été élaboré avec la participation du Chef de secteur, du Chef jardinier et du mécanicien communal. Les exigences sont les suivantes.

- Véhicule 4x4 puissant, et avec entraînement mécanique (autrement dit avec plusieurs vitesses) pour pouvoir travailler sur des terrains accidentés, comme les talus de la piscine.
- Charge utile importante, car il n'est pas rare de devoir transporter 3 tonnes et plus.
- Filtre à particules et respect des normes EURO IV ; ces normes sont devenues obligatoires, mais même sans ça Renens, cité de l'énergie, se devait de les respecter.
- Vitesse limitée à 45 km/h pour qu'il puisse être conduit par des personnes sans permis poids lourds.
- Système « Multilift » permettant d'enlever le pont pour monter à la place une saleuse et une lame à neige ; en effet il nous manque un second véhicule capable de déneiger les routes étroites, toujours plus nombreuses à mesure qu'on rétrécit des axes pour les rendre plus conviviaux ; il est arrivé que le seul véhicule de cette catégorie doive travailler jusqu'à 3 heures de l'après-midi.

Le cahier des charges a été soumis à 5 entreprises, dont 4 ont fourni une offre correspondant en gros à la demande. Les 4 véhicules ont tous été essayés. L'un d'eux a été écarté parce qu'il ne respectait pas les normes Euro IV ; en plus il n'avait pas l'entraînement mécanique et sa charge utile était trop faible. Un autre présentait l'inconvénient de ne pas être utilisé en Suisse, d'où la crainte que Renens ne serve de cobaye.

Restaient en lice 2 véhicules. Le véhicule choisi avait pour lui l'avantage du prix et de la charge utile élevée, ainsi que d'être utilisé dans la région, à Morges, Chavannes, Jouxens et au Mont. En théorie son rival aurait pu être intéressant financièrement avec sa consommation annoncée de 5 à 8 litres par heure. On aurait pu imaginer qu'il compense ainsi son handicap au niveau du prix d'achat, mais la consommation annoncée, d'une façon vague d'ailleurs, paraît trop basse pour être crédible.

Un commissaire demande si l'on ne pourrait pas acheter directement un second pont pour le véhicule. On pourrait ainsi déposer l'une des deux bennes à un endroit sans avoir à la vider puisqu'on pourrait monter la seconde à sa place. Il est répondu qu'on désire d'abord travailler quelque temps avec ce véhicule, histoire de voir s'il y a réellement un besoin. Le cas échéant, on pourra toujours acheter un second pont par la suite en le mettant au budget.

Le véhicule proposé fonctionne au diesel ; pas besoin de turbo diesel, car on n'a pas à faire des accélérations foudroyantes. Aucun fournisseur n'est en mesure de proposer le gaz pour cette sorte de véhicule ; en revanche Renens dispose d'un élévateur qui utilise cette source d'énergie. La Commune a une citerne de 10'000 litres de diesel pour approvisionner ses véhicules.

Le calcul de consommation d'énergie se base sur 375 heures de fonctionnement par an. Ce nombre peut sembler bas, à peine 30 heures de plus que le véhicule actuel qui ne permet pas le déneigement. Mais il s'agit d'heures de travail effectif du véhicule, pas d'heures où il est simplement dehors. On imagine mal que le déneigement lui prenne en moyenne plus de 30 heures par an.

Pourquoi calculer la consommation sur la base de 10 litres par heure, alors qu'on nous annonce une consommation de 10 à 12 litres ? Est-il correct de baser les estimations sur la valeur minimale plutôt que sur la valeur moyenne ? C'est une question qui ne concerne pas seulement ce préavis, ceci dit en passant. Il est répondu que 10 litres n'est pas tout à fait le plancher ; en pratique la consommation pourrait être de 8 litres sur des trottoirs secs et de 12 à 13 litres quand on fait du déneigement. Quoi qu'il en soit, compter 10 litres à l'heure au lieu de 11 litres fait seulement une différence de Fr. 675.- par an.

Quelques autres informations en vrac.

- La reprise de l'ancien véhicule nous rapporte plus que ce que la Commune pourrait espérer en le vendant elle-même.
- Le véhicule choisi est au catalogue depuis 2 ans pendant lesquels il en a été vendu 36 fois. Cela veut dire d'un côté que Renens ne joue pas les cobayes, mais de l'autre que la maintenance est encore assurée pour longtemps.
- Sa garantie est de 12 mois ou 1'000 heures de fonctionnement (la première limite atteinte).
- Il sera orange communal.

La Commission des finances s'étonnait qu'on parle d'un montant de Fr. 200'000.- prévus au plan d'investissement 2006 pour ce remplacement, alors qu'elle n'y trouvait que Fr. 120'000.-. C'est qu'elle n'avait pas la dernière version du plan, pas encore parue.

Pour la Commission, la nécessité du remplacement ne fait pas l'ombre du doute. Nous avons beaucoup apprécié qu'on nous présente des variantes clairement documentées et que tous les véhicules pris en considération soient de fabrication suisse. Nous sommes convaincus que parmi les 4 véhicules proposés, celui choisi par la Municipalité est le plus adéquat.

C'est donc à l'unanimité que nous vous demandons de voter les conclusions.

M. L. Desarzens (Les Verts) : Permettez-moi d'intervenir à ce moment de la lecture pour faire une parenthèse. La ville de Renens a signé un contrat « Label cité de l'énergie », d'ailleurs ce n'est pas la seule ville. On peut lire sur la fiche d'intention de la ville de Renens : « *La Commune se doit de montrer le bon exemple aussi en matière de véhicules communaux, lesquels sont intégrés dans le bilan énergétique communal. Les lignes directrices pour l'achat de nouveaux véhicules ont été définies qui amèneront progressivement la Commune à privilégier des véhicules à gaz ou aux biocarburants* ». En fait, ceci est une charte, c'est un engagement, c'est un contrat. Ce n'est pas juste pour la médaille. On attend donc de tous les partenaires de la Commune, notamment les fonctionnaires et les élus, qu'ils s'engagent dans les différents domaines de la protection de l'environnement. Dans le cas qui nous concerne, on peut comprendre qu'il ne se trouve pas des véhicules fonctionnant au gaz ou aux biocarburants dans cette catégorie. Ce n'est pas à la commission d'enquêter à ce propos, c'est bien au service concerné à faire cette recherche. Et s'il n'y a pas de solution, il faut pouvoir le mentionner et l'expliquer. Dans la présentation des différentes variantes, rien n'a été mentionné. A-t-on fait la démarche pour aller dans la direction d'acquérir de véhicules fonctionnant au gaz ou aux biocarburants ?

M. M. Perreten, Conseiller municipal : Cela n'a pas été mentionné dans le préavis que l'étude à été faite pour savoir s'il existait un véhicule à gaz, parce que pour nous, cela va de soi, du moment que nous avons signé cette charte. La Commission a posé la question, c'est pour cela qu'il est fait mention dans le rapport que quand on peut, on achète un véhicule à gaz.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

Le Conseil communal de Renens

Vu le préavis N° 7 de la Municipalité, du 25 septembre 2006,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. **Autorise** la Municipalité à acquérir pour le Centre Technique Communal, Direction Environnement et Maintenance, un transporteur multifonctions avec accessoires.

2. **Alloue**, à cet effet, à la Municipalité un crédit de Fr. 170'000. -- TTC.

Cette dépense figure au plan des investissements et sera financée par la trésorerie ordinaire et couverte ultérieurement, si nécessaire, par voie d'emprunt.

Elle figurera dans un compte d'investissement du patrimoine administratif section N° 3930 - Logistique et Maintenance. La dépense sera comptabilisée dans le compte par nature N° 5060 - Mobilier, machines et véhicules, plus précisément dans le compte N° 3930.5060.560 - Remplacement du transporteur multifonctions.

Cette dépense sera amortie, selon l'art. 17 b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour : 1er janvier 1990) sur la comptabilité des communes, en 10 ans.

Au vote, les conclusions sont acceptées à une très large majorité moins trois abstentions.

13. Préavis No 8 :

Fixation d'un plafond en matière d'endettement et de cautionnements ou autres formes de garantie pour la législature 2006-2011.

Dépôt de préavis – Discussion préalable.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close. A une très large majorité et quelques abstentions le préavis est renvoyé à la Commission des finances.

14. Propositions individuelles et divers.

M. L. Desarzens (Les Verts) : Le trafic routier a augmenté à Renens de 6 % durant l'année 2005.

- La rue de Lausanne et le 14 - Avril en prennent une grande part.
- Si le projet de l'occupation de la friche de Malley se réalise, ce sont environ 40'000 personnes qui y seront logées, selon les estimations. Inutile de dire que la plupart de ces personnes viendront habiter là en restant propriétaires de leurs véhicules privés. Et passeront aussi par Renens.
- De nombreux étudiants sont aussi attendus avec la future installation de l'ECAL. Ils seront peut-être nombreux à être motorisés.
- L'arrivée éventuelle d'un nouveau centre commercial à Renens ne ferait qu'augmenter le trafic sur la rue de Lausanne et le 14 - Avril.

Proches de la rue de Lausanne, beaucoup d'habitants des grands quartiers En Pachoudaz et Sous l'Eglise ainsi qu'en Verdeaux, utilisent leurs voitures pour se rendre au centre Métropole ou dans les commerces adjacents pour y effectuer et transporter leurs achats.

En ce qui concerne les Transports Publics

Si vous venez de Lausanne à Renens avec la ligne du 7, vous vous rendrez compte que le bus se vide à partir de l'arrêt du Galicien et que pratiquement plus personne n'y monte à partir de l'arrêt de Renens Croisée.

Une proposition consisterait à rendre gratuit le parcours de la ligne du 7 qui fait une boucle à Renens entre l'arrêt de la Croisée - le Terminus - et le retour à la Croisée.

En imaginant qu'un effort serait attendu de la part de l'utilisateur, une solution consisterait à émettre un billet "gratuit" à retirer aux distributeurs, ou à éditer des cartes de courses gratuites qui seraient à composer aux distributeurs concernés. L'utilisateur pourrait être contrôlé et devrait avoir un titre de transport sur lui. Mais ce titre serait gratuit.

Les cartes de courses pourraient être disponibles gratuitement dans tous les commerces, les entreprises, voire même distribuées dans les boîtes à lettres.

Une étude des encaissements réalisés aux différents distributeurs concernés serait bien sûr nécessaire dans ce périmètre donné, notamment en ce qui concerne les courses sur les parcours réduits.

De plus :

En décalant plus en amont le parcours concerné par le tarif réduit sur 3 arrêts, les usagers pourraient dès lors se rendre, par exemple, de Renens à la patinoire de Malley en payant moins cher leur billet, ce qui les inciterait à utiliser plus facilement les transports publics en direction de ce lieu de détente.

Des exemples peuvent être cités :

A Portland, aux Etats-Unis, le centre-ville est interdit aux voitures. Dans ce périmètre, les bus sont gratuits. Ici, les bus sont aménagés pour pouvoir y introduire facilement les bicyclettes.

A Orléans, les tramways sont gratuits à certaines heures de la journée afin de favoriser la réduction d'une partie du trafic routier.

En cas d'acceptation, ce postulat serait à envoyer à la municipalité qui pourrait l'introduire, comme une solution supplémentaire, dans son dossier d'étude "gratuité des transports publics".

Mme M. Huguenin, Syndique : La Municipalité peut prendre ce postulat si vous le désirez. C'est clair qu'elle le rajoutera aux autres interventions qui vont dans le même sens. Cela permettra de réfléchir à une politique globale pour la gratuité des TL, à savoir si on la fera au niveau de la région ou au niveau communal.

M. O. Barraud (Soc.) : Je suis particulièrement heureux de voir un postulat de la part de nos cousins verts qui concerne la gratuité des transports publics. Ça m'enchant particulièrement étant donné que cela nous permettra d'avoir un débat très intéressant en ville de Renens sur la définition des prestations gratuites que nous pourrions désormais offrir à la population. Je tiens quand même à signaler qu'il y a plusieurs postulats et il y aura encore un autre postulat qui va arriver, qu'il y ait quand même un traitement des postulats de manière distincte même s'il y a une réflexion globale sur l'ensemble de la problématique de la gratuité des transports publics. Ce sera intéressant pour nous d'avoir en fonction des éléments qui sont proposés des réponses à nos postulats.

Au vote, à une très large majorité le postulat est transmis à la Municipalité.

M. le Président donne la parole à M. Ali Hemma Devries qui intervient en qualité de Conseiller communal-relais sur la pétition déposée par l'Association ACC à 19 h30 munie de 827 signatures intitulée : « Pétition pour la sauvegarde d'un espace convivial – le centre ville de Renens et en particulier, sa place de marché doivent rester des lieux accessibles à chacun et à chacune ».

M. Ali Hemma Devries (F.r.) : C'est en qualité de Conseiller communal-relais que je vous lis le texte de la pétition qui a été remise à notre Président de commune ce soir à 19h30. Celle-ci émane de l'association « Cœurs de Cités Conviviaux », elle est signée par 827 pétitionnaires et elle s'intitule :

- Pour la sauvegarde d'un espace convivial - le centre-ville de Renens et en particulier sa place de marché doit rester accessible à chacune et à chacun.

- Pour un développement d'un centre-ville et d'une place de marché de Renens respectant la qualité de vie de ses habitants sur le plan du patrimoine historique, multiculturel et urbanistique et ceci en lien avec le développement durable.

Nous refusons un plan de quartier taillé sur mesure pour encadrer et permettre un bâti qui pourrait être construit dans n'importe quelle zone industrielle ou commerciale. Tant il est indifférencié, surdimensionné et sans lien avec les aspects de la place du marché.

Nous demandons à la Municipalité la pose de gabarits afin de permettre à la population de juger de l'ampleur réelle du bâtiment prévu.

Renens est un exemple de développement durable raté par son incohérence urbanistique. Nous demandons à la Municipalité d'abandonner ces projets obsolètes et de se pencher vers des projets en accord avec le développement durable et les prescriptions de l'agenda 21.

Une ville où il fait bon vivre est une ville qui respecte sa singularité et ses particularités. Si les multiculturalités s'expriment en caricature sur sa place par les effigies concurrentielles de deux grandes entreprises privées, nous nous demandons en quoi notre place sera encore le reflet de l'âme de Renens et de sa richesse culturelle ? Renens ne sera plus le carrefour du monde.

Quel touriste ou quel promeneur viendra encore s'asseoir à l'ombre du grand saule Pleureur, ou déguster un kebab en regardant le charme des petites maisons simples mais vivantes de Renens. Il n'aura plus que ses larmes pour pleurer à l'ombre de la muraille Est.

C'est notre cœur que vous piétinez en méprisant de la sorte le passé industriel et laborieux qui s'exprime encore dans la simplicité de ces lieux. Ce n'est pas la construction d'un supermarché qui va animer le centre-ville et dynamiser la vie culturelle à Renens. Parce qu'ils sont des lieux de rencontre, de partage autour de manifestations qui font vivre le centre ville. Le silo, L'ECAL et la place du marché ; trois sites, trois ambiances et une triangulation équilibrée pour permettre d'établir ce lien perdu avec les erreurs urbanistiques antérieures.

Nous sommes contre la construction d'un parking de plus de 250 places ; celui-ci stérilisera la place du marché en condamnant sa végétation. Tristes exemples que Prilly, La Place de la Riponne, Bussigny, Moudon, etc. Une place du marché sur une dalle de béton, c'est le cœur de la cité qui est tué.

Nous sommes contre une hausse du trafic inéluctablement engendré par la construction d'un parking.

Nous sommes contre la coupure du centre de Renens en deux parties par la construction de cette forteresse en son cœur.

Nous ne voulons pas que les visiteurs arrivant à Renens découvrent notre ville par l'arrière d'un grand bâtiment entre un parking, dépôt de marchandises, arrivage de camions depuis l'avenue du 14 - Avril.

Nous sommes contre un marché qui se tiendra à l'ombre de l'immense géant qui barrera la place du marché sur sa frontière est. Laissez le soleil inonder encore les tréteaux et les marchands.

Un espace refermé sur son centre à l'image d'un îlot n'a pas sa place à cet endroit. Ceci va à l'encontre de l'ouverture, de la traversée du piéton, de la place et de la lumière. Nous ne voulons pas d'une place de marché désertée par son manque de lumière et de perspective (ouverture visuelle).

Nous demandons un agrandissement de la place du marché, un espace vert d'au moins égal au 1/3 de la surface vendue au privé.

Nous demandons des constructions basses et attractives avec ouvertures et coursives laissant ouverte la perspective vers l'avenue de la Poste et unissant les bords de l'avenue du 14 - Avril.

Nous demandons une priorité claire au transport public et à la mobilité douce. S'il faut construire un parking : il y a d'autres terrains le long de la voie ferrée des CFF, ce qui serait cohérent avec les principes du développement durable. Si les habitants de Renens désirent un magasin à grande surface différent de celui existant sur la place du marché, pourquoi ne pas le construire plus petit et en retrait, sans parking, ou pourquoi pas sur le terrain de l'usine Fly à l'entrée de Renens, ou enterré avec des apports de lumière zénithale permettant d'utiliser l'espace du sol en tant qu'espace piéton et de la place.

Nous demandons à notre Municipalité de prendre en main l'avenir de notre ville afin que la santé et l'évolution de nos enfants y soient respectées et soient de qualités.

Les enfants de Renens doivent aller jusqu'au parc du Bugnon ou de Verdeaux pour y jouer ; au centre-ville, c'est la place du marché qui leur donne un espace déjà trop petit et déjà trop bétonné et vous voulez encore leur amoindrir. Pour quel devenir ?

Loger oui, construire oui mais dans une politique ouverte et respectant les principes du développement durable.

Sans régulation du trafic, sans amélioration de la qualité de vie, vous arriverez à l'effet contraire : jeunes et familles s'en iront peupler les campagnes tant la densification de la ville est mal pensée.

Nous demandons une responsabilisation de la Municipalité qui se devrait d'établir un plan de quartier cohérent et tenant compte de l'intérêt du plus grand nombre et non d'un seul particulier – la Coop.

Une maison des associations « Avivo, Quart Monde, CRA, Espaces interculturels » manquent cruellement à Renens et se devrait d'être érigée à cet endroit clé de la vie de Renens : sa place du marché.

Il est de notre devoir de prévoir des projets améliorant la qualité de vie à long terme et de renoncer aux erreurs urbanistiques dont Renens est déjà un exemple malheureux.

En conclusion **nous soutenons les petits commerces de Renens** déjà soumis à beaucoup de concurrence et nous ne voulons pas que leur soit asséné cet arrêt de mort.

Une pétition similaire à Pully a été déposée le 1^{er} novembre 2006. Nous la soutenons dans ce corps à corps avec la lente asphyxie et la défiguration de nos centres-villes.

Nous dénonçons la confusion lancée dans l'opération cœur de Renens à propos du concours d'architecture. Beaucoup de personnes ont quitté la réunion pensant qu'il s'agissait d'un concours portant sur la construction du futur centre immobilier et sur l'aménagement de la place du marché. Alors que seul Monsieur Grin, architecte est mandaté par Coop pour la construction immobilière. Les trois bureaux d'architecture engagés dans le concours ne sont concernés que par l'aménagement de la place du marché. Il aurait fallu associer le concours de la place du marché avec le projet immobilier, sûrement que la créativité des architectes retenus aurait permis d'harmoniser et d'intégrer des constructions avec une volumétrie et un impact respectant la vie de la place du marché.

Enfin, nous réitérons notre demande : Nous demandons formellement à la Municipalité de poser immédiatement les gabarits des volumes constructibles.

M. R. Divorne (RCDR) : En lisant 24 Heures hier concernant cette pétition, j'ai été quelque peu surpris quand on parle Renens carrefour d'idées. Carrefour d'idées oui, je crois que tout le monde adhère à l'idée que l'on peut mieux vivre à Renens. Mais pour mieux vivre à Renens on a besoin de l'économie. Je crois que les pétitionnaires ce coup-là vont peut-être un peu trop loin pour l'image que l'on donne de notre Commune. Il n'a de cesse ces derniers temps que de s'opposer sur tout, sur tout, sur tout. L'économie, c'est quelque chose d'important pour nous. Si on veut offrir à nos enfants demain des places de parc, il faut qu'on ait du travail et des entreprises qui existent dans notre région. Ce projet va diviser les Renanais, et j'en suis sûr. Personnellement à l'écoute des pétitionnaires et je le dis franchement ce soir, je ferai la proposition suivante : afin de sauvegarder l'environnement à Renens, qu'on évite les transports des camions et toutes les nuisances qui se produiraient, pourquoi pas dans ce cas-là, au niveau de la place du Marché d'y faire un minaret. Et je crois que dans ce cas-là, on accepterait la tranquillité publique et tout le monde serait content !

Mme A. Giroud (Les Verts) : En préambule, je dois souligner que bien que la présente intervention soit libellée à la première personne, elle reflète la position du groupe des Verts à l'unanimité.

Lors de notre séance d'octobre, M. le Conseiller Métraux a souhaité que notre Conseil vote une résolution de soutien en faveur de la démarche Cœur de Ville, après un long plaidoyer en faveur de l'implantation de la Coop. Ce soir, une pétition est déposée en faveur du maintien de la convivialité de la Place et, incidemment, contre l'implantation de la Coop.

Afin d'éviter tout amalgame, je souhaite ici clarifier ma position à ce sujet.

Je soutiens et plébiscite la démarche participative engagée par la Municipalité. Ce type de démarche est encore trop rare et elle doit être vivement encouragée. Je tiens pour ma part à ce qu'elle déploie tous ses effets avant de me prononcer sur son résultat. Je verrai ce que l'on nous présentera le 20 novembre et je déciderai ensuite si le projet doit être soutenu, modifié ou combattu.

L'implantation de la Coop, en tant que telle, n'est pas l'enjeu de la discussion. La Coop n'est pas un généreux mécène que l'on doit favoriser – c'est une entreprise qui poursuit le développement de ses activités économiques. Ni ange, ni démon. Cependant, la logique économique d'une entreprise privée ne prime pas sur le droit des habitants à la convivialité. C'est à nous, Conseil communal, de maintenir le juste équilibre entre l'intérêt public et l'intérêt privé.

Mon inquiétude naît de la disproportion entre le gabarit des bâtiments annoncés, dont nous avons vu les plans lors de la séance de septembre, et la taille de la place, qui est somme toute modeste. Le bâtiment sera situé en bordure de celle-ci – or, j'espère continuer à faire mon marché au soleil de Renens et non à l'ombre de sa Coop. Mais là encore, je réserve ma prise de position jusqu'à la fin de la démarche participative.

Cela dit, si les projets présentés ne respectaient pas le caractère convivial de la Place, que demandent les pétitionnaires, ou qu'ils soient dommageables sur le plan environnemental – je pense notamment à l'implantation et à la taille du parking – je me réserve la faculté de m'opposer au projet ou d'en demander la modification.

Je tiens encore à remercier la municipalité d'avoir eu le courage de consulter. Ce n'est pas un exercice facile, loin de là, mais il est bien parti. J'ai bon espoir que nous trouverons, ensemble, un projet qui convienne à tous et à toutes.

M. O. Barraud (Soc.) : Je suis choqué par les propos tenus par M. Divorne. On a comme règle au sein du Conseil communal de ne pas faire d'attaque personnelle, c'est une règle qui a toujours été respectée, du moment où on s'en écarte on se fait ramener à l'ordre, Monsieur Divorne, je vous ramène à l'ordre. Ce que vous avez fait est inadmissible. Maintenant, j'aimerais me prononcer sur ce projet. Je ne partage pas l'opinion de vue des pétitionnaires. Je pense toutefois que l'on doit traiter cette pétition avec tout le sérieux. Il y a visiblement des craintes, il y a certainement des éléments qui sont justifiés et que l'on doit étudier, peut-être des possibilités d'alternatives. J'ai une vision différente d'un centre commercial placé au centre-ville, ce sont des déplacements qui sont évités. Si je veux faire mes achats dans un centre commercial comme le Léman Centre, je dois utiliser mon véhicule et polluer. Si je peux faire mes courses à Renens, cela m'évite d'utiliser des transports qui sont polluants. La raison pour laquelle je ne fais pas régulièrement mes courses à la Migros mais à la Coop, je ne vois pas en tant que syndicaliste cette entreprise comme un « monstre ». Il se trouve que c'est un des rares commerçants de détail qui a une convention collective qui garantit la liberté syndicale et reconnaît le partenariat social. Par ailleurs, la Coop est propriétaire du terrain et collabore avec la Municipalité pour ce projet.

Mme Haas Torriani (F.r.) : A entendre Monsieur Hemma Devries, ça me rappelle qu'on aime bien Renens et que l'on se sent bien. Il y a des choses qu'il faut quand même changer, il y a des endroits qui ne sont pas très jolis en particulier derrière la place du marché. Cela me rappelle ce que me disait un copain portugais : « tu sais chez moi on fait encore un certain nombre de choses comme de laver le linge dans les fontaines ou les rivières. Le touriste trouve cela pittoresque et ça le fait venir. Pour nous, c'est un peu la misère ». Il faut que Renens aille de l'avant. La pétition demande une place conviviale. Trouve-t-on un individu sur Renens qui fréquente cette place et qui demande le contraire ? Je pense que tout le monde pourrait signer la première partie de cette pétition. Je ne l'ai pas signée à cause de la deuxième partie de la pétition. En la lisant attentivement, c'était marqué en tout petit non à un centre commercial. Je trouve un peu malhonnête ce procédé. La Municipalité n'a pas attendu la pétition pour montrer l'importance de l'objet. Je rappelle que c'est la première fois (dans bien des communes cela ne se fait pas ou ne s'est jamais fait) que la Municipalité convoque deux fois la population pour s'exprimer et faire leurs remarques. On nous a dit qu'on tiendrait en bonne partie de ce qui a été émis lors de l'assemblée du 21 septembre. Je rappelle aux pétitionnaires de venir le lundi 20 novembre, ce sera une occasion pour eux de dialoguer. Par rapport à cela, il est dommage que la discussion se prolonge. La deuxième partie de la pétition s'oppose à la construction du centre commercial. S'opposer de cette manière directement n'a aucun sens, dans la mesure où il s'agit d'un projet qui n'est pas définitif. Il n'y a pas de conception architecturale. Tout est à discuter. Je pense que c'est après que l'on peut prendre des décisions sereines et pas du tout démolir avant de faire des propositions. Un bon nombre de membres de Fourmi rouge n'ont pas l'habitude de jeter l'eau du bain avant d'avoir baigné l'enfant. Je crois que nous continuerons à débattre, à voir si l'aménagement de la place du Marché restera convivial. Il n'y a pas raison de refuser un autre centre commercial, d'autant plus que nous sommes plusieurs à avoir en horreur des centres mammoth. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas le choix entre deux centres commerciaux. Pourquoi donnerais-t-on l'exclusivité à une entreprise pour les habitants de Renens.

M. R. Petitpierre (F.r.) : La population du centre de Renens vieillit. Je fais partie de l'AVIVO et régulièrement des personnes m'interpellent très souvent. Elles sont désorientées, elles se demandent s'il y aura un jour la Coop. J'espère vivre assez longtemps pour pouvoir le voir. Est-ce qu'on se rend compte que la ville de Renens et la Coop sont indissociables. La Coop est installée à Renens depuis 100 ans. A l'époque, vous étiez ou paysan, ou cheminot ou employé Coop, il n'y avait pas autre chose. On a eu sept magasins Coop. Tout le monde était content. A

l'avenir, la place du Marché sera conviviale. Lorsque l'on se promène actuellement un dimanche après-midi, cette place est morte. Les personnes âgées sont chez elles, elles se tournent les pouces au balcon à regarder une place morte. Si elles pouvaient venir boire un petit thé, un petit café dans un restaurant convivial le long de cette place, elles sortiraient, elles viendraient. Et c'est cela que je demande aux habitants de Renens : ne soyez pas pour ou contre la Coop, mais pour la convivialité. La place sera de nouveau faite comme dans l'ancien temps. Il faut voir plus loin, on aura une place plus belle et plus conviviale que maintenant. Depuis un mois, on ne voit plus un camion Coop passer le 14 - Avril. La Coop est train de partir de Renens. C'est la seule société qui paie encore des impôts à Renens, qui a ses bureaux pour toute le Suisse romande, alors que d'autres grandes sociétés ont leurs bureaux ailleurs. De nombreux employés souhaiteraient pouvoir rester et vivre à Renens.

M. J.-P. Leyvraz (F.r.) trouve très bien cette démarche participative organisée par la Commune. Il faudra s'habituer à l'idée de concilier des points de vue opposés

M. Ali Hemma Devries (F.r.) : Il me vient à l'idée le slogan de M. Georges Bush, qui va très mal ces temps-ci, si vous n'êtes pas avec nous, vous êtes contre nous. Vous voyez ce soir, nous sommes le groupe Fourmi rouge, vous remarquez qu'on n'a pas forcément les mêmes avis, cela ne veut pas dire pour autant que nous sommes divisés. On a des avis différents, même si Madame la Syndique hoche de la tête, on a des avis différents et c'est très bien d'avoir des avis différents. Je voudrais d'abord remercier Monsieur Barraud. Je vous remercie devant toute cette Assemblée d'être intervenu tout à l'heure pour répondre à notre Conseiller communal, Monsieur Divorne. Je ne veux pas répondre à Monsieur Divorne, si ce n'est pour lui dire les yeux dans les yeux que je ne lui en veux pas. Je pense qu'effectivement votre langue a fourché, il y a des choses qui ne doivent pas se dire, vous l'avez dit, je ne vous en veux pas mais c'est triste, mais vous l'avez dit. Maintenant, lorsque j'entends ma collègue Madame Haas Torriani qui a utilisé le terme de malhonnête, ce qui n'est pas rien. Or, je pense que tout le monde a vu cette pétition. En quoi sommes-nous malhonnêtes. Personne ne dit qu'il contre la Coop, je crois que le débat n'est pas là. On est contre un projet qui nous semble exorbitant, qui nous semble défigurer une place du Marché. On n'est pas des passésistes, on sait bien qu'il faut la réaménager autrement. Donc cette pétition n'a pour but que d'ouvrir le débat, qu'il y ait des échanges alors qu'on nous dit qu'il n'y a rien. Ne me faites pas croire qu'il n'y a rien, puisque nous avons pu obtenir de notre Commune les documents dont vous avez un extrait devant vous. L'article d'hier qui a paru dans 24 Heures s'étonne du bruit qui est fait autour de ce bâtiment qui n'a pas encore été habillé. Or ne jouons pas sur les mots, le volume est bien là. C'est sur ce projet-là que l'on demande de discuter. Lors de la séance du 21 septembre, j'étais persuadé qu'on allait débattre de ce projet du centre de Renens, inclus le projet Coop. Or j'ai été étonné et plusieurs l'ont été également qu'effectivement on peut donner son avis mais par sur le projet du bâtiment. Ce que les pétitionnaires demandent simplement qu'on puisse débattre sur ce projet et non pas le refuser.

M. J.-J. Ambresin (Soc) : Permettez-moi de m'insérer dans cette séance intéressante du groupe Fourmi rouge pour rappeler à ce Conseil que s'il était inévitable que nous parlions du fonds, en ce moment nous avons une décision à prendre : c'est de renvoyer ou pas cette pétition à la Municipalité. Or en fait nous n'avons pas tellement le choix parce qu'aussi bien qu'en vertu de l'article 33 de la Constitution fédérale et de l'article 31 de la Constitution cantonale disent respectivement que les autorités doivent prendre connaissance d'une pétition et que les autorités doivent y répondre. Donc tout à l'heure je vais voter oui à cette transmission parce que je n'ai d'autre choix. Et puis quelque intéressante que soit la discussion, il faudra bien la reprendre le moment venu.

Mme M. Huguenin, Syndique : Au nom de la Municipalité, j'aimerais d'abord remercier les intervenants qui ont amené un peu de sérénité dans ce débat. J'aimerais dire aussi que je trouve les propos de Monsieur Divorne inadmissibles. J'aimerais dire aussi que la façon dont Monsieur

Ali Hemma Devries présente ce projet manque de respect envers ceux qui font ce projet et ceux qui le portent. Il y a des termes extrêmement forts qui ont été utilisés, et je crois que ça conduit à une espèce de tension dans ce débat que personnellement j'aimerais voir éviter. Il est absolument légitime et normale de débattre. Il est légitime vu l'importance des changements dans le cœur de Renens qu'une pétition qui souhaite une place du marché conviviale se signe. J'aimerais dire aussi que les pétitionnaires n'ont pas le monopole de la convivialité. D'autant plus que de nombreux sont ceux des pétitionnaires qui ont signé pour une place du Marché meilleure, mais qui n'ont pas du tout réalisé qu'ils se prononçaient de fait contre l'implantation d'un projet plus important, et qui ne seraient pas d'accord avec les projets présentés par Monsieur Hemma Devries. Je crois que tout le monde ici, la Municipalité, les bureaux d'architectes qui planchent sur la place du Marché, les architectes du projet du bâtiment qui contient la Coop et les logements, tout le monde cherche à faire un projet de qualité sur un terrain privé. J'aimerais préciser à la suite de l'article de 24 Heures dans lequel on m'avait demandé si la pétition changeait l'agenda. L'agenda ne changera pas, par contre la pétition changera la façon de travailler de la Municipalité. L'agenda de la Municipalité inclura des débats avant des votes qui auront lieu si le projet continue, au Conseil communal, il y a en tout cas deux votes qui auront lieu au Conseil communal sur le plan de quartier et sur la place du Marché. Il y aura avant des mises à l'enquête publique du plan de quartier, de la place du Marché et du bâtiment de la Coop. Cet agenda, on aimerait le tenir puisque l'organe qui doit débattre qui est ce Conseil, qui est la population par rapport aux mises à l'enquête puisse débattre et cela nous semble très important. Je précise aussi que le plan de quartier actuel, Monsieur Devries est dix fois pire que le plan de quartier contre lequel vous vous opposez. Le plan de quartier actuel permet la construction d'un bâtiment d'une emprise équivalente à celle de la Migros, il faut prendre tous ces éléments en considération. Ce qui est sûr, c'est que la pétition et les craintes de citoyens nous les entendons et cela nous force à travailler collectivement et préciser les projets publics. Il est important que l'on puisse débattre normalement et que Renens ne soit pas condamnée à l'immobilisme, mais qu'on puisse changer avec des projets de qualité.

La discussion n'étant pas demandée, elle est close. **A une très large majorité et quelques abstentions la pétition est renvoyée à la Municipalité.**

Mme A. Holenweg (Soc.) : A Renens, la culture est à l'image de la population : diverse et colorée. Des réalités sociales difficiles, des pratiques populaires qui débordent du cadre classique, un manque d'espaces pour en exprimer toutes les facettes... Ici plus qu'ailleurs peut-être, la culture a progressivement colonisé de nouveaux territoires : rap, tags, graffs occupent la rue, la dispute aux passants. La musique, le cinéma et le théâtre sortent des salles pour affronter le macadam, s'offrir aux regards d'un public nouveau ; usine désaffectée et silo abandonné lui proposent des espaces imprévus.

Quels trésors, créations éphémères ou durables se cachent encore dans notre commune ? Comment mettre cette richesse en valeur ?

Dans le programme de législature commun des roses-rouges-verts figure le projet de créer au centre-ville une Maison des cultures, sorte de vitrine de l'activité culturelle de Renens. Mais que devra-t-elle contenir ? Quels espaces devra-t-elle abriter, pour quels usages ? Quels locaux, quel type de salle devons-nous mettre à disposition de celles et ceux qui animent notre Ville, la décorent et la font résonner ? Quels sont les besoins ? De quoi disposons-nous déjà ? Quels locaux disponibles pouvons-nous mieux utiliser ?

Si on laisse pour un temps de côté les espaces utilisés à la répétition, la création et la formation artistique, dont on ne sait – il est vrai – pas grand chose, pour se concentrer sur ceux ouverts au public, offerts aux passants, on peut rapidement énumérer :

- la salle de spectacles et sa buvette, bien sûr,

- ❑ Mais encore la place du Marché et ses alentours (théâtre, musique et cinéma),
- ❑ la bibliothèque scolaire (littérature, BD),
- ❑ la Grange de Florissant (musique, chanson, expositions, conférences),
- ❑ le CRA (musique),
- ❑ le théâtre Kléber-Méleau (théâtre),
- ❑ la Maison du Peuple (expositions d'arts visuels, conférences),
- ❑ la bibliothèque interculturelle Globlivres (littérature, lecture, cuisine, expos),
- ❑ le Silo (musique, théâtre, danse, arts visuels),
- ❑ les divers centres culturels des communautés étrangères (musique, danse),
- ❑ les églises (musique),
- ❑ les murs (tags, graffs) et les rues (rap ou autre) de la Ville,
- ❑ ...et j'en oublie certainement !

Certains de ces espaces de création, de production ou d'exposition sont propriétés de la Commune, gérés parfois par elle ou mis à disposition d'une association; d'autres sont totalement en mains privées. Il faudra bientôt y ajouter ceux où l'ECAL proposera prochainement des expositions, du cinéma et d'autres projections audiovisuelles.

Avant de conclure, j'aimerais m'attarder encore un instant sur deux lieux chargés d'histoire et de culture, négligés trop longtemps, qu'il s'agirait de mettre en valeur.

Le Corso, tout d'abord

L'ancien cinéma de la rue Neuve est aujourd'hui détruit, mais ses « caves » subsistent, sous la placette du Corso, sauvées de justesse en 1998 d'un comblement programmé ; seules des dalles amovibles en bouchent provisoirement l'accès. Aujourd'hui propriété de la Commune, ce lieu désaffecté depuis 10 ans, comme oublié, accueillait autrefois un dancing, pouvant contenir près de 80 personnes.

Avec peu de moyens financiers, il pourrait devenir demain un endroit accueillant, le cabaret, le café-théâtre et le ciné-club qui nous manquent au Centre, et que l'on imaginait, il y a 8 ans déjà, voir se créer là.

La Maison du Peuple

En 1895, alors que Renens devient peu à peu une cité, grâce à la nouvelle gare de triage, l'Hôtel du Mont-Blanc est construit à la rue de Crissier et bientôt flanqué d'une salle de bal. En 1921, le bâtiment – avec son annexe et son jardin - est racheté par une poignée de militants syndicaux et socialistes, interdits de réunion dans les lieux publics depuis la grève générale de 1918 ; il est depuis lors géré en coopérative.

Durant plus de 60 ans, la Maison du Peuple joua, avec sa grande salle et ses locaux de réunion, un rôle essentiel dans l'animation culturelle de la région.

Assoupie durant quelques années, elle se réveille en 1998, pour se refaire une beauté, fêter ses 80 ans d'histoire et reprendre ses multiples activités. Depuis lors, débats publics, spectacles d'humour, expositions, concours de photos s'y sont succédés, sans oublier de multiples manifestations, assemblées et cours de formation.

Fière de ses origines ouvrières et syndicales, du rôle qu'elle a joué durant des dizaines d'année au service des couches populaires, la Maison du Peuple est un symbole à valoriser, le lieu historique où la culture démocratique s'est développée ici.

En résumé et en conclusion

Si certain-e-s artistes ne trouvent pas à Renens de lieu adéquat pour produire ou exposer leurs créations, qui sont-ils, que désirent-ils, quels types d'espaces sont nécessaires pour les accueillir ?

Avons-nous des locaux à disposition, aménagés ou non pour répondre à leurs besoins ? Lesquels devons-nous créer ?

Un inventaire des centres d'expression culturelle existants et un autre des besoins non satisfaits sont nécessaires pour répondre à ces questions. Il sera alors possible que l'on découvre que la Maison des cultures que l'on veut pour Renens existe déjà, que nous n'avons simplement pas su la reconnaître, qu'elle n'est peut être pas d'un seul tenant et qu'il y manque juste une pièce ou deux (l'arcade, la vitrine, le cabaret, par exemple), pour qu'elle soit l'expression de notre diversité, permette un foisonnement artistique vivifiant.

Ainsi, par voie d'interpellation, je demande à la Municipalité :

- ❑ de réunir ces données par quelques moyens qu'elle jugera bon d'utiliser : appel à la population via le journal communal, recensement, enquête
- ❑ d'animer une large réflexion sur l'offre culturelle et les besoins à satisfaire, les espaces disponibles, transformables et à créer pour ce faire, réunissant le plus grand nombre d'acteurs culturels de la région
- ❑ de lancer auprès de la population un concours concernant l'utilisation et la gestion future du Corso, en préalable à son réaménagement. En vous remerciant de votre attention.

J'aimerais une réponse à cette interpellation au début de l'année prochaine.

M. le Président donne la parole à Mme Nicole Divorne, Conseillère communale-relais

Mme N. Divorne (AeC) : La chance d'être conseillère communale ouvre parfois la porte à des discussions passionnantes et me permet d'être ce soir une « conseillère-relais » entre la population et vous dans le sens de la démarche « Renens : j'ai une idée ».

Le document que j'ai actuellement entre les mains et que j'aurai le plaisir de transmettre à la Municipalité tout à l'heure met en avant les graves problèmes de sécurité posés par un de nos nombreux passages piétons situé sur la rue du Bugnon, face au bâtiment hébergeant l'association « Arc-en-ciel ». La position et surtout la signalisation peu visible de ce passage fait que nombre de véhicules stoppent dans l'urgence lorsque des enfants s'y engagent. De plus, le fait que cette route serve de plus en plus au trafic de transit entre une partie de Renens et la route cantonale reliant Crissier à Prilly augmente d'autant plus la dangerosité de cet endroit. Finalement, nombre de véhicules sur la voie descendante ne respectent pas la limitation générale de vitesse à 50 km/h, provoquant la mise au rouge des feux protégeant le passage piéton situé à la hauteur du chemin des Pépinières et provoquant l'énerverment et l'accélération immodérée des automobilistes roulant sur la voie montante, renforçant dès lors le problème.

Cette situation ne peut être cautionnée et elle n'est probablement pas isolée dans notre ville. Des mesures prioritaires doivent être étudiées, puis rapidement converties en mesures constructives. Ces mesures vont du prolongement du trottoir sur la voie montante afin de sécuriser l'accès aux maisons situées en amont dudit passage à la construction de ralentisseurs de trafic qui permettront enfin aux enfants et aux adultes souhaitant traverser la route à cet endroit de se sentir en sécurité.

Les nombreux signataires de cette missive se réjouissent non seulement de l'attention que vous porterez à cette requête, mais également de la rapidité avec laquelle vous saurez proposer une ou plusieurs solutions acceptables. Il serait pour le moins regrettable d'attendre qu'un accident grave se produise, traumatisant une ou plusieurs familles, pour entreprendre les adaptations nécessaires. Merci pour votre attention.

M. le Président donne la parole à Mme Nathalie Kocher pour le développement de sa motion, intitulée : « *Motion pour la création d'un espace d'hébergement de nuit gratuit pendant l'hiver pour les sans-abri et les personnes en grande détresse sociale. Et pour que Renens s'approche de Lausanne pour mettre sur pied une collaboration pour la création d'une équipe mobile d'aide* ».

Mme N. Kocher (Les Verts) : Aujourd'hui la pauvreté en Suisse ne cesse d'augmenter pour les diverses raisons que nous connaissons tous. Les personnes vivant dans une grande précarité financière et sociale ne cessent de s'accroître pour atteindre des chiffres in décents pour un pays comme le nôtre.

Les situations dramatiques s'enchaînent, elles sont trop souvent cachées jusqu'au moment où la presse s'empare du sujet.

Ces situations ne sont pas nouvelles. Elles sont dramatiques car nous avons à faire à des personnes qui sont tellement marginalisées mis au ban de notre société qu'il ne suffit plus de vouloir et de ce « y'à qu'à » pour s'en sortir.

Certaines personnes ont accès à diverses associations qui les aident à reprendre confiance en la vie, leur apprenne à retrouver de l'estime de soi après un très long chemin, semer d'embûches.

Parallèlement, d'autres personnes sont tellement en marge que le simple fait de demander de l'aide les effraie. Avoir un semblant de vie décente comme un toit par une nuit d'hiver, d'aller chercher un peu de chaleur ou à manger leur paraît incongru. Ce sont ces personnes au chemin de vie chaotique, ces écorchés de notre société qui aux portes de l'hiver sont en danger de mort.

C'est pour toutes ces raisons, que je demande à la Municipalité d'ouvrir ou d'entamer une collaboration avec la ville de Lausanne pour qu'un nouveau lieu d'accueil de nuit gratuit pendant l'hiver puisse voir le jour rapidement afin que chaque personne dans le besoin puisse y passer la nuit au chaud et retrouve un semblant de dignité.

Pour rappel, diverses structures existent déjà à Lausanne tel que le Sleep'In, La Marmotte, ou contre Fr. 5.-, il est possible de passer la nuit au chaud et de manger un repas chaud, mais le nombre de nuits par mois est limité et le nombre de lits aussi.

Que se passe-t-il quand ils ont épuisé le quota de nuits, qu'il n'y a plus de place ou même en faisant les fonds de poche il ne reste même plus Fr. 5.- ?

Parallèlement, les personnes qui sont trop marginalisées pour aller chercher de l'aide ont aussi droit à une assistance, je demande à la Municipalité de s'approcher de la ville de Lausanne afin de trouver des solutions pour la mise en place d'une équipe mobile d'aide.

Sur le modèle du Samu social en France, cette équipe d'aide dans un premier temps sillonnerait les rues de Lausanne et environ pour aller à la rencontre des personnes les plus exclues, celles qui ne demandent pas de secours.

Sa mission serait :

D'entrer en contact, d'établir des liens, travail de longue haleine qui nécessitera un projet sur la durée.

Evaluer les situations personnelles de chacun et chacune, de dispenser si nécessaire, des soins primaires, tel que prise de pouls, température (prévenir l'hypothermie) et soins de réconfort.

Pour les personnes qui ne veulent pas aller dans un centre d'hébergement leur distribuer par exemple une couverture et s'assurer que le fait de les laisser sur place ne comporte aucun risque pour leur santé, le cas échéant essayer de trouver de solutions avec elle afin de parer tous risques de danger.

Pour ceux qui accepteraient l'équipe d'aide mobile :

Orienter et accompagner les personnes sur des unités d'hébergement d'accueil. Mais lorsque les possibilités d'hébergement sont épuisées, l'équipe s'assurerait que la personne rencontrée ne présente aucune détresse vitale. Un café, une soupe ou un plat lyophilisé seraient alors offerts. Cette même personne, si elle est d'accord, serait revue dès le lendemain.

Si la personne est dans un état d'abandon physique et/ou psychique, il sera alors fait appel aux secours sanitaires.

Il est vrai que certaines personnes refuseront de l'aide ou ne se laisseront pas facilement approcher, mais grâce à de telles mesures nous ne pourrions plus nous dire nous aurions pu et du faire quelque chose.

Enfin, je conclurai avec une phrase du Dr Emmanuelli créateur du Samu social : « **L'exclusion commence quand on existe plus dans le regard des autres** ».

M. J. Depallens, Conseiller municipal : Je remercie Madame Nathalie Kocher pour cette sensibilisation à des problèmes dont on discutera intensément mercredi matin au CSR de l'Ouest lausannois. On est en train de mettre sur pied des possibilités de logements de secours pour l'ensemble de Ouest permettant de loger en urgence des personnes en situation de détresse. Pour la question de l'équipe d'aide mobile, c'est une idée importante, on pourrait avoir des synergies plus larges avec Lausanne pour pouvoir répondre sur le terrain, au jour près, à des demandes comme celles que vous avez longuement décrites, et je crois qu'on va dans ce sens. Concernant l'aspect motion ou postulat, je suis toujours en train d'hésiter. Je rappelle que dans la culture de la Commune, si c'est une motion, cela veut dire que l'on doit définir un projet précis correspondant à votre demande. Je chiffre comme ça : Fr. 350'000 ou Fr. 500'000.-, on peut y aller ou pas, on n'aimerait pas être dans la situation où on dit ça coûte cher mais on ne peut pas aller. Par contre si c'est un postulat, cela nous permet d'étudier trois choses : 1) que fait Renens tout seul, pour ne pas se défilier comme Commune qui est sensibilisée à ces problèmes. 2) Que fait Renens avec le CSR au niveau régionale en collaboration avec les huit communes. 3) Que fait Lausanne en rapport avec la Marmotte et le Sleep.In et la collaboration avec Renens, notamment dans le cadre de cette unité d'aide mobile que vous souhaitez faire. Avez-vous la possibilité de transformer maintenant votre motion en postulat pour essayer de voir l'aspect communal et l'aspect régional, ou bien est-ce qu'on est tenu de présenter, d'ici un délai d'un an puisque c'est la formule qui est consacrée, une proposition qui va exactement dans le sens de vos positions pour la commune de Renens.

Mme N. Kocher (Les Verts) : Pour moi, ça m'est égal que ce soit un postulat ou une motion. Simplement, j'étais intervenue à la fin de l'hiver passé à propos des places d'hébergement suite de l'intervention de Silvia Zamora à la radio. On m'avait dit que ce serait étudié. Aujourd'hui on

est aux portes d'un nouvel hiver, il ne se passe rien. Mon souci, quand j'ai déposé une motion, c'était que les choses aillent un peu plus rapidement que le postulat. Le postulat, c'est étude et rapport. Pour moi ça m'est égal, mais je pense qu'il y a urgence aujourd'hui, il faut très sincèrement que l'on commence à réfléchir et que l'on réussisse à mettre quelque chose pour cet hiver ou en tout cas pour l'hiver prochain. Et j'ai souci avec un postulat que les choses ne prennent trop de temps, du moment que les choses bougent et qu'elles bougent réellement.

M. O. Barraud (Soc.) : Je crois qu'on a tous compris que la motion avait un caractère impératif pour la Municipalité, je remercie pour cet énième rappel. On a aussi dans ce Conseil une nouvelle compétence qui nous permet de déposer des motions. J'aimerais pouvoir étudier cela au sein d'une commission pour savoir quelle forme le Conseil communal souhaite donner à cette motion, parce qu'elle engendrera le cas échéant des coûts importants. C'est de la compétence du Conseil communal d'étudier en commission pour savoir la forme qu'on souhaite lui donner. Ce n'est pas la Municipalité à dire ce que le Conseil communal doit proposer sous forme d'interpellation, de postulat ou de motion.

M. J. Depallens, Conseiller municipal : Ce que l'on craignait, c'est que le Conseil communal renvoie directement à la Municipalité la motion pour étude. Si une commission se penche là-dessus et précise sa demande cela ira, d'autant plus si le Conseil communal souhaite approfondir la question.

M. le Président : On peut nommer une commission pour étudier une motion ou un postulat. Pour dissiper les craintes de Mme Kocher, le postulat ne prendra pas plus de temps que le traitement d'une motion. Ce qui diffère le postulat de la motion, c'est le caractère contraignant de cette dernière.

Au vote à une large majorité, cette motion est renvoyée à une commission.

Mme M. Huguenin, Syndique : On est forcé de faire un peu les garde-fous et de rendre attentif le Conseil communal à un élément pervers. La Municipalité est en train de rédiger un programme de législation qui vous sera présenté et sur lequel on débattrà. Vous pouvez, avec quatre ou cinq motions à Fr. 500'000.- ou un million par année, faire quasiment le programme de législation, pourquoi pas. Simplement on ne pourra pas tout faire. Le postulat nous permet de garder une vision d'ensemble et de déterminer ce qui pourra se faire. Avant de vouloir à tout prix quelque chose, il faut pouvoir l'analyser, le chiffrer et l'évaluer.

M. le Président procède à la désignation de la commission.

Pour le groupe des Verts : Mme Nathalie Kocher.

Pour le groupe Arc-en-ciel : Mme Armande Reymond.

Pour le groupe Fourmi rouge : Mmes Arielle Bonzon et Marta Pinto.

Pour le groupe RCDR : Mmes Elodie Golaz et Denise Schmid.

Pour le groupe Socialiste : Mme Rose-Marie Prêtre et M. Gian-Luca Ferrini.

M. le Président donne la parole à M. Mady Keita pour la présentation de son vœu.

M. M. Keita (Soc.) : En tant qu'animateur au CRA, j'ai l'occasion de côtoyer de nombreux jeunes. Ces derniers m'ont fait part d'un souci au sujet du délégué jeunesse que je souhaite transmettre à la Municipalité. Les jeunes ont peur que la personne désignée soit trop loin de leur réalité, de leur quotidien. Il règne aussi une certaine incompréhension vis-à-vis de la

dénomination choisie. Il faut savoir que beaucoup de personnes ont de la peine à faire la différence entre la multitude de termes désignant les personnes actives auprès des jeunes : animateurs, éducateurs, médiateurs de rue, travailleur social et j'en passe.

Mon vœu est que la Municipalité soigne particulièrement l'information à l'attention de ces jeunes et les rassure en indiquant clairement quel sera le rôle de notre délégué jeunesse.

Mme M. Romano, Conseillère communale : Evidemment, c'est un réel souci pour la Municipalité et le Service Culture, Jeunesse et Sport de pouvoir choisir la personne qui vraiment pourra correspondre à toutes les attentes. C'est clair que délégué jeunesse est un terme qui a été longuement débattu, il a été question d'éducateur de rue, de travailleur social hors murs, de coordinateur jeunesse. Finalement, on a choisi le terme de délégué jeunesse. Ce qui est important, c'est ce que l'on va y mettre derrière, ce qui est important, c'est le cahier des charges de la personne et le rôle qu'on va lui donner. C'est clair que pour nous, il est évident que cette personne va travailler sur le terrain, qu'elle va travailler aussi sur des projets, et notre animateur socioculturel sera là pour l'épauler. On va tenir compte du vœu. L'information sera faite lorsque la personne sera engagée. Je profite du moment où j'ai la parole, de vous dire que l'annonce pour le délégué jeunesse est parue il y a deux semaines environ, et qu'à ce jour nous avons reçu 42 dossiers. On va se retrousser les manches pour trouver la personne qui conviendra le mieux.

M. le Président donne la parole à Mme Yvonne Zürcher en tant que Conseillère communale-relais. Elle enchaînera immédiatement avec un postulat.

Mme Y. Zürcher (AeC) donne lecture de la lettre suivante :

« Gare de Renens et insécurité.

Mon fils s'étant fait malmener vendredi soir vers 22 heures après son cours de samaritain au moment de reprendre le train vers Bussigny, j'ai mené une petite enquête auprès de nos élèves et de divers utilisateurs. Voici ce qu'il en ressort.

Aucun élève de notre collège n'ose aller prendre le train après 19 – 20 heures.

Tous ont déjà été victime ou ont connaissance d'actes de violence de type provocation, harcèlement, racket, happy slaming ou passage à tabac. Sans de nombreux cas, ce sont leurs parents qui en ont été les victimes !

Les gymnasiens ou étudiants évitent systématiquement les changements en gare de Renens.

Pour rentrer d'un match de hockey à Malley, il est impensable de prendre le bus, de passer par le passage sous-voies et rejoindre la voie une. La probabilité d'embrouille est évaluée à 100 % !

Ce problème est une raison suffisante pour renoncer à un appartement à Renens ou pour quitter la commune (cas des infirmières).

La situation s'est aggravée récemment depuis que trois bandes d'une dizaine d'adolescents chacune ont commencé à se disputer le territoire du quai 1. Actuellement, ils se répartissent de la manière suivante : un groupe près de la COOP, un groupe près du kiosque, le troisième occupant le milieu du quai. Les tags ont rapidement fleuri et ces jeunes apparaissent dès la fermeture des commerces et des guichets.

Leur technique consiste à harceler les passants sur la base d'une soi-disant appartenance territoriale et de guetter la première réaction qui pourrait servir de prétexte.

Personnellement, je trouve inadmissible qu'une commune comme Renens ne puisse pas garantir un accès sécurisé à son réseau de transport public, d'autant que ce problème est connu de tous depuis des années.

Propositions : pour ceux qui doutent de ces propos, aller seul faire un tour en gare de Renens vendredi ou samedi soir vers 22 heures.

Envoyer quelques policiers en civils, seuls, juger la situation.

Déloger ces groupes au plus vite par des contrôles répétés par patrouille de police (comme à la gare du Flon) ».

Signé François Croset

M. O. Golaz, Conseiller municipal : Je vous répondrai sur l'aspect policier, évidemment que tout l'aspect social relève de mon collègue. Vous avez raison la place de la Gare est un lieu sensible de notre commune. Toutefois, je peux vous affirmer que tout est mis en œuvre pour sécuriser au mieux cette place. La place de la gare figure parmi les priorités de la sécurité publique. De nombreuses patrouilles sillonnent cette place et aussi les quais, aussi bien en voiture qu'à pieds, de jour comme de nuit. J'ai participé à une patrouille de police de nuit entre 21 heures et 4 heures du matin un vendredi soir, je peux vous assurer que c'est de manière extrêmement professionnelle que nos agents travaillent. Ils sont extrêmement consciencieux et ils connaissent bien le terrain et aussi les acteurs de cette place. Malheureusement je ne peux vous garantir qu'il ne se passe jamais rien. Les policiers de notre Commune ne peuvent être derrière chaque délinquant ou vandale. Mais c'est bien volontiers que nous pouvons vous rencontrer, le Commandant Séchaud et moi-même, pour vous donner encore de plus amples informations en vous recevant dans nos bureaux. Je vous remercie.

Mme Y. Zürcher (AeC) : Je vous remercie également. Je transmettrai à mon collègue. Je passe au postulat. Comme je l'avais déjà exposé hors du Conseil communal du 7 septembre 2006, je me permets de revenir sur la possibilité d'offrir la gratuité des TL pour quelques classes de Renens.

L'entrée aux nombreuses expositions, aux musées, est gratuite pour tous les élèves accompagnés de leur enseignant. Découvrir le monde de l'art ou participer à des expositions interactives, apprendre à émettre une critique positive ou négative, à analyser une image et j'en passe, est une chance pour les élèves. Le service des affaires culturelles de l'Etat de Vaud publie d'ailleurs des brochures destinées aux enseignants et aux élèves ayant pour but de désacraliser la culture et permettre aux élèves de travailler par la suite sur ces expositions, suggérant des pistes à exploiter pendant et après la visite.

Il y a cependant un bémol à cet enthousiasme : le prix du déplacement, soit fr. 3.20 par élève, ceci avec le billet collectif.

Je propose donc que l'on étudie la possibilité d'offrir à chaque collège secondaire deux « passeport TL » permettant à deux classes d'utiliser gratuitement en tout temps le réseau des TL.

Je tiens à relever également que tous les maîtres peuvent être intéressés par cette offre pour une leçon de géographie, de science, d'histoire, voire même de sport.

Cette solution existe déjà dans d'autres cantons. Nous en avons été les bénéficiaires lorsque nous nous sommes rendus à Kriens pour un échange scolaire. Nous avons pu apprécier la facilité d'utilisation et l'économie faite.

Mme M. Huguenin, Syndique : Votre idée est séduisante et cela doit être possible d'aller dans votre sens.

Au vote, à l'unanimité ce postulat est renvoyé à la Municipalité

M. le Président donne la parole à Mme Nathalie Kocher pour développer son postulat.

Mme N. Kocher (Les Verts) : Aujourd'hui le tri des déchets est entré dans les mœurs. Et bien que de gros progrès aient été réalisés ces dernières années, il reste encore du pain sur la planche.

Ainsi, il n'est pas rare, pour toutes sortes de bonnes et de mauvaises raisons, que des personnes jettent tout simplement leurs emballages PET dans la poubelle normale, plutôt que de les déposer dans une borne de tri, que cela soit au supermarché, ailleurs en ville ou à la déchetterie intercommunale.

Il faut donc que nous nous montrions plus imaginatifs et que nous proposons des solutions plus incitatives. Les choses évolueraient sans doute dans le bon sens si, par exemple, un ramassage du PET était organisé sur le même mode que celui des déchets verts, du papier, etc. Ou encore si des containers géants où l'on pourrait déposer le PET, les piles, l'alu et les huiles, étaient disposés à travers la ville, donc facilement accessibles pour tout un chacun, comme cela existe déjà dans bien des villes d'Europe.

Le but de ce postulat est que la Municipalité entreprenne une réflexion qui aboutirait à des propositions concrètes de ramassage de ces déchets.

Je me permets d'ajouter un vœu à ce postulat : serait-il possible un ramassage du papier deux fois par mois.

M. M. Perreten, Conseiller municipal : Vous verrez dans ma réponse que Mme Kocher m'a coupé l'herbe sous les pieds. Je pense qu'elle mettra cette herbe dans un container vert. La question de Mme Kocher est pertinente. En ce qui concerne le PET, il doit être ramené dans les commerces en priorité : Lors de fêtes, vous l'avez constaté des containers spéciaux sont mis à disposition. Vu le problème de plus en plus complexe des déchets, une étude est prête. Elle doit encore passer en Municipalité, et très certainement un préavis ne devrait pas tarder, probablement même en décembre. Cette étude montre qu'il est indispensable de mieux informer la population et en particulier les concierges. Un délégué déchets devrait être engagé et les moyens d'information augmentés. Le but de la Municipalité est d'augmenter le taux de recyclage des déchets qui est à 37 % à un minimum de 40 %. Bonne nouvelle : le papier et le carton seront, dès l'année prochaine, ramassés deux fois par mois. Le coût supplémentaire du ramassage devrait en grande partie être couvert par la différence de prix entre les ordures, où nous payons Fr. 238.- la tonne contre Fr. 20.- que nous recevons pour la tonne de papier.

Au vote, à l'unanimité ce postulat est renvoyé à la Municipalité.

M. le Président donne la parole à M. Cédric Depoisier pour présenter sa question.

M. C. Depoisier (Soc.) : Le 18 janvier 2001, La Poste annonce la réduction de son réseau d'offices postaux de 3390 à 2500. Cette restructuration massive du géant jaune provoque une forte résistance ; la lutte pour défendre les offices postaux de quartier et le lancement d'une initiative au plan national : « services postaux pour tout », qui est refusée de justesse par la

population suisse le 26 septembre 2004 (non 50,2% / oui 49,8%). Les cantons latins plébiscitent l'initiative (Vaud 57,4% de oui). Malgré cela, La Poste a poursuivi son œuvre de démantèlement sans autre égard.

Ainsi, le 31 octobre 2006, le géant jaune annonce une nouvelle restructuration qu'elle nomme « réorganisation » sous le doux nom de code « Ymago ». Il y aura désormais 200 « offices principaux » qui auront entre 2 et 20 succursales. A côté de cela, sont prévues 200 agences dans des commerces existants. La Poste reconnaît que le personnel, une nouvelle fois paiera un lourd tribut, alors que de l'avis des syndicats, les limites de pression sont déjà dépassées. La suppression de 500 à 1000 emplois est la première fourchette annoncée. Mais le projet, ou du moins la présentation qui en est faite au public, reste vague. Personne ne sachant ce que cela implique réellement, concrètement pour chaque localité. A l'heure actuelle, Renens compte 2 offices de poste. Qu'en sera-t-il avec « Ymago » ?

La question des prestations aux usagers, sont toujours au centre de ce qui devrait être et rester un service public. Les usagers attendent avant tout de la Poste que celle-ci remplisse ses missions de base, avant qu'elle ne fasse commerce de bonbons, livres et autres produits pour les jantes en alu.

Le groupe socialiste, soucieux d'un service public de qualité et préoccupé du fait que la Poste ne joue plus son rôle d'employeur social, pose les questions suivantes :

1. Quelles sont les relations actuelles entre la Municipalité et La Poste ?
2. La Municipalité peut-elle renseigner le Conseil sur les intentions de La Poste sur le territoire renanais (nombre d'offices principaux, de succursales et d'« agences ») ?
3. La Municipalité sait-elle de quelle manière Renens et la région sera touchée par « Ymago » en terme de perte d'emplois et de desserte du service postal ?
4. Dans la ligne défendue jusqu'à présent, quelles démarches la Municipalité entend-elle mener pour s'assurer qu'un service public de qualité puisse être garanti ?

Je remercie par avance la Municipalité de ses réponses.

M. le Président donne la parole à M. Eugène Roscigno pour poser sa question.

M. E. Roscigno (Soc.) : Comme moi vous avez certainement appris par voie de presse le projet de centre sportif de Lausanne au sud de la ville, sur les terrains de la roseraie Tschanz. Or il se trouve que ces terrains, s'ils sont sur le territoire de Lausanne, sont pris dans le Sdol (Schéma directeur Ouest lausannois), et peuvent également avoir une incidence sur le Palm (Projet d'agglomération Lausanne-Morges).

Aussi je me pose la question suivante : la Municipalité a-t-elle été contactée au sujet de ce projet, via l'un de ces deux éléments par la ville de Lausanne ? Si non a-t-elle l'intention de prendre contact avec la Municipalité de Lausanne afin de s'assurer que l'éventuelle réalisation de ce projet n'aura pas de mauvaises conséquences pour notre ville ?

Mme M. Huguenin, Syndique : Je vais répondre tout de suite à M. Roscigno. Ce projet, dès qu'il a été connu, a été largement discuté au niveau du Sdol et du Palm, mais discuté avec pas mal de problèmes ; parce que, effectivement, Lausanne a un peu ses habitudes de grande commune, qui est au fond de dire voilà : on vous informe, on nous a informé relativement tard. Lausanne informe, mais en posant son projet sans le discuter et le négocier avec les participants politiques au Palm et au Sdol et les cellules techniques qui évaluent les projets et discutent de leur implantation. Cette démarche n'a pas été faite. Ce qui fait qu'il y a eu plusieurs réactions, y compris dans cette salle, à la présentation du Palm, qui est donc le plan d'aménagement de la

région Lausanne-Morges, présentation à laquelle il y avait très peu de membres du Conseil communal qui était présent, ce que la Municipalité a regretté. Ce projet est discuté au sein des structures du schéma directeur, il doit être évoqué avec Lausanne dans cadre d'une prochaine réunion bilatérale. Il a fait réagir les communes environnantes. Ce projet n'est pas fini, il doit être encore discuté.

M. le Président donne la parole à M. Raymond Gauthier pour développer son postulat.

M. R. Gauthier (Les Verts) : Alors que le trafic routier diminue au centre, il augmente en périphérie. C'est ce qu'a révélé il y a peu Lausanne Région à la suite des comptages menés en 2005. L'Ouest lausannois croule sous le trafic automobile. Le trafic en périphérie lausannoise a crû de 5 à 7 % entre 2000 et 2005.

La raison souvent évoquée est la structure même de cette région : grands axes routiers, centres commerciaux, etc. Il existe néanmoins des mesures politiques permettant d'enrayer le mouvement. Il s'agit, en général, d'augmenter l'attractivité des transports publics et/ou de baisser celle de la voiture.

Parmi ces actions se trouve donc l'amélioration de l'offre de transports publics. Il se trouve que l'Ouest lausannois possède 4 lignes de bus :

Le 30 (de Prilly-Eglise à la Bourdonnette, via le collège de Verdeaux, Renens 14-Avril, Renens CFF, le collège du Léman, Renens CFF, le collège de la Planta, Ecublens, St-Sulpice et l'Unil).

Le 31 (de Crissier Timonet (parfois depuis Mex) à Malley, via Renens 14-Avril, Renens CFF, le collège de la Planta et celui du Léman).

Le 33 (de Prilly Mont Goulin à l'EPFL, via le collège de Prilly, Prilly-Centre, la patinoire de Malley, le collège du Léman, Renens CFF, le collège du Pontet et Ecublens-Centre).

Enfin le 35, (de Renens CFF à Crissier Cloalet, via les grands centres commerciaux).

Ces lignes fonctionnent plutôt bien et sont utilisées par un public nombreux. Néanmoins, passé 20 heures, tout service s'arrête (excepté à St-Sulpice et pour le tronçon Renens CFF-Malley, avec des mini-bus).

Si l'on désire que ces lignes soient utilisées par le plus grand nombre de personnes possible et qu'elles représentent une alternative crédible à la voiture, il convient d'en améliorer la qualité. Ceci commence par un service en soirée.

Aujourd'hui, après 20 heures, le trajet entre Prilly-Centre et la gare de Renens passe par Chauderon, celui entre Crissier-Centre et cette même gare par Malley.

La Commune de Renens ne dirige pas les TL. Elle en est néanmoins copropriétaire et, en tant que plus grande commune de l'Ouest lausannois, elle possède un poids de proposition important pour ces questions.

L'objectif de ce postulat est que la Municipalité tente de trouver une solution, afin que le réseau de bus de l'Ouest lausannois, dont le centre est la gare de Renens, se prolonge la semaine et le week-end jusqu'à minuit. Cette démarche devra passer par un travail en commun avec les autres communes concernées ainsi qu'avec les TL.

Mme Natalie Kocher (Les Verts) rappelle que ce postulat fait partie du programme Rose-Rouge-Verts.

Le Président remercie les membres du Conseil communal pour le travail accompli lors de cette deuxième séance de la législature, leur souhaite une bonne rentrée et rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est fixée au 7 décembre 2006, à 20h15.

La séance est levée à 23h36.

Le Président :

Le Secrétaire :

Jacques Studer

Michel Brun